



République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Premier Ministère

# **BILAN DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT EN 2024 ET SES PERSPECTIVES EN 2025**

Janvier 2025

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

J'ai l'honneur de me présenter, de nouveau, devant votre honorable institution, conformément aux exigences de l'article 73 de la Constitution, pour vous présenter :

**Premièrement** : le bilan de l'action du gouvernement pour l'année 2024 et ses efforts pour concrétiser la vision de Son Excellence le Président de la République, M. **Mohamed Ould CHEIKH EL GHAZOUANI**, qui était à la base de son programme « Taahoudaty » et qui fonde, aujourd'hui, son programme « Mon Ambition Pour la Patrie ».

**Deuxièmement** : les grandes lignes des perspectives de l'action du gouvernement, pour cette année 2025, dans la continuité des mêmes efforts.

Je présenterai les deux parties alignées suivant les cinq axes qui constituent les piliers de la vision de Son Excellence le Président de la République, base de la déclaration de politique générale du gouvernement que j'ai eu le privilège de vous présenter, ici même, le 4 septembre dernier. Ces axes sont :

- ✓ **Bâtir un État de droit et des institutions fortes, avec une bonne gouvernance moderne.**
- ✓ **Construire une économie performante, résiliente et éco-durable.**
- ✓ **Promouvoir un capital humain bien formé et qualifié, en particulier parmi les jeunes.**
- ✓ **Réunir les conditions d'une unité nationale solide et d'une intégration sociale complémentaire.**
- ✓ **Assurer la sécurité et la stabilité de notre pays et renforcer sa présence et son rôle régional et international.**

Le bilan que je vous présenterai aujourd'hui comprendra tout ce qui a été réalisé, au niveau de ces cinq axes, le long de l'année écoulée, en consacrant un dernier paragraphe au bilan spécifique aux projets et programmes que le gouvernement s'était engagé, devant vous, à mener à bien ou à lancer au cours des quatre derniers mois de l'année passée.

Suivant le même schéma, le programme du gouvernement pour l'année 2025 sera présenté en détail selon les objectifs et stratégies définis dans la déclaration de politique générale.

Mais avant de commencer, je voudrais profiter de cette occasion pour vous présenter mes meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année, appréciant hautement le rôle que joue votre honorable institution dans les domaines de la législation et du contrôle, et valorisant, en même temps, les grands efforts qui ont été réalisés sous la direction et la supervision de Son Excellence le Président de la République, **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, sur la voie du renforcement de notre système démocratique. Cela s'est manifesté par son soutien à l'indépendance de tous les pouvoirs les uns par rapport aux autres dans un cadre de transparence et de coopération fluide, dans son souci d'ancrer l'État de droit et des institutions, condition indispensable pour l'avènement de la Patrie à laquelle nous aspirons tous ; patrie dont il a dessiné les contours à plusieurs occasions, la décrivant comme : « *Une patrie qui unit tous ses habitants par un lien fort de citoyenneté républicaine, fondé sur l'égalité en dignité, en droits et en devoirs ; qui préserve les libertés de tous ses citoyens, les valeurs et enseignements de leur sainte religion et garantit, dans l'unité et l'harmonie, leurs identités culturelles dans toute leur richesse et leur diversité* ». Fin de citation.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Il n'y a pas d'activité lancée par le gouvernement, de programme mis en œuvre ou de réforme entreprise qui ne serve pas, d'une manière ou d'une autre, un ou plusieurs des cinq axes qui fondent la vision de Son Excellence le Président de la République et son Ambition pour la Patrie. Ils constituent le fil conducteur de l'action du gouvernement, par-delà la diversité des actions et de leurs domaines.

Aussi ai-je privilégié, comme mentionné précédemment, de décliner selon ces axes le bilan de l'action du gouvernement pour l'année écoulée.

**Le premier axe : Édifier un État de droit et des institutions fortes avec une bonne gouvernance moderne.**

L'objectif global de cet axe consiste à réformer et à développer le système démocratique, pour édifier un État à institutions fortes avec une bonne gouvernance moderne, dans lequel le droit prime de manière absolue. Un État qui préserve et renforce constamment les libertés et les droits de l'homme, doté d'une administration hautement performante et entièrement dédiée au service de proximité du citoyen à travers des procédés modernes et efficaces.

Dans ses efforts pour atteindre cet objectif, le gouvernement a articulé son action autour de quatre chantiers : la gouvernance politique, l'État de droit, les libertés publiques et les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la réforme de l'administration.

Dans le **chantier de la gouvernance politique**, l'action du gouvernement s'est concentrée sur la réforme, l'amélioration et le développement du système démocratique. Il a continué à approfondir et à renforcer le climat de sérénité et de contact entre les différentes parties de la scène politiques et à ancrer l'approche d'ouverture et d'échanges avec tous. Cela s'est traduit, entre autres, par les rencontres de Son Excellence le Président de la République avec le bureau de l'Institution de l'Opposition Démocratique et avec les partis de la majorité, ainsi qu'à travers mes propres réunions avec ces mêmes parties et qui ont permis de prendre connaissance, de près, de leurs observations et suggestions dans le cadre du travail gouvernemental.

Cela s'est aussi traduit par l'annonce par le Président de la République, dans son programme et dans son discours à l'occasion du 64<sup>ème</sup> anniversaire de l'Indépendance nationale, du lancement d'un dialogue inclusif dans le but de repenser sereinement notre système de gouvernance et notre modèle démocratique, et pour proposer tout ce qui pourrait permettre de clore définitivement certains dossiers, à commencer par celui du passif humanitaire.

Ce souci de promouvoir et développer notre gouvernance politique s'est aussi fortement exprimé dans la récente soumission, à l'approbation de votre auguste institution, du projet de loi sur les partis politiques qui en codifie les procédures d'autorisation, d'organisation et de gestion de manière à leur permette de remplir pleinement leur rôle politique, et de contribuer efficacement à la promotion de la vie démocratique.

Toutes ces réalisations ont renforcé les efforts déployés par le gouvernement sur le plan du **deuxième chantier** dans cet axe, celui de la consolidation de l'État de droit, des institutions et des Droits de l'Homme.

Dans ce cadre le gouvernement a travaillé à mettre en œuvre le document sur la réforme de la justice, le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'amélioration des conditions des professionnels de la justice, la réduction du déficit en moyens humains, l'élaboration de programmes de formation initiale et continue qui garantissent la qualité des contenus, l'efficacité des institutions et des organes administratifs du secteur.

En outre, l'année écoulée a été marquée par des progrès remarquables dans le domaine de la numé-

risation des procédures judiciaires. Dans ce cadre, des systèmes permettant de gérer les services du casier judiciaire, de la justice commerciale et pénale ont été développés et entreront en service très prochainement.

Ceci en plus d'un effort majeur déployé pour développer l'infrastructure judiciaire, par l'élaboration d'un plan visant à limiter le recours à la location immobilière, à travers un vaste programme de construction de sièges de tribunaux, en particulier pour les tribunaux de moughataa.

Les efforts visant à promouvoir la gouvernance politique et à consolider l'État de droit ont aussi contribué, de manière significative, à la promotion des droits de l'homme. Les plans d'action sectoriels de mise en œuvre de la Stratégie nationale des droits de l'homme ont été initiés et la loi créant le tribunal spécialisé dans la lutte contre l'esclavage, la traite des êtres humains et le trafic de migrants promulguée. Ledit tribunal a vu son président nommé, ses différents organes mis en place et les ressources nécessaires à son fonctionnement allouées.

En 2024, le gouvernement a aussi réalisé des progrès notables dans le domaine de la liberté de la presse, qui ont placé notre pays pour la première fois au premier rang en Afrique et dans le monde arabe, à la 33ème place dans le monde en la matière, puis au 10ème rang en matière de sécurité des journalistes. Et ce n'était que le juste fruit des réformes mises en œuvre par le gouvernement pour renforcer la liberté des médias, comme l'adoption cette année de nouveaux projets de lois relatifs au journaliste professionnel, à la réglementation de la communication audiovisuelle, à l'organisation du soutien public à la presse privée. Sans oublier l'adhésion récemment de la Mauritanie à l'initiative de partenariat pour l'information et la démocratie.

Et comme le degré de consolidation de l'État de droit, des institutions et des droits de l'homme, est fortement corrélé au niveau de l'ancrage des principes de bonne gouvernance dans la conduite de l'administration et du modèle de gestion gouvernementale en général, le gouvernement a consacré le **troisième chantier** de ce premier axe à **l'enracinement de la bonne gouvernance et de la réforme de l'administration**.

Ainsi, au cours des derniers mois, le gouvernement a révisé les lois et les cadres réglementaires pour garantir une lutte efficace contre la corruption. Il a ainsi adopté le projet de révision de la loi relative à la lutte contre la corruption dans le but de renforcer les mécanismes et les opportunités de détection des multiples formes de corruption, de renforcement de la dissuasion et de prévention l'impunité.

Il a aussi adopté deux autres projets de loi, le premier portant sur la création d'une autorité nationale de lutte contre la corruption, tandis que le second vise l'amélioration de la transparence financière, la lutte

contre l'enrichissement illicite, la prévention des conflits d'intérêts et la protection des lanceurs d'alerte. Parallèlement, le comité interministériel et le comité technique, chargés de superviser la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, ont été restructurés dans le but d'impliquer les représentants du secteur privé et de la société civile.

En 2024, un autre chantier ambitieux et décisif a été lancé en matière de lutte contre la corruption, consistant en la dématérialisation de l'accès aux marchés publics. Dans ce cadre, un système de qualification et de classement, suivant les seuils, des entreprises nationales souhaitant participer aux appels d'offres a été mis en place. Jusqu'à présent, 74 entreprises nationales ont été qualifiées et classées.

Sur un autre plan, le recours aux marchés par entente directe a été considérablement réduit, son pourcentage passant de 25% en 2023 à 14% en 2024, et la Commission nationale de contrôle de marchés publics a mené 35 missions d'inspection pour évaluer la conformité des travaux réalisés aux obligations contractuelles. Par ailleurs, un cabinet international est en cours de recrutement en vue d'opérer une évaluation globale de notre système de passation de marchés publics et de proposer les réformes nécessaires.

Et parce que le succès de toutes ces mesures de lutte contre la corruption et d'amélioration de la gouvernance dépend d'une réforme radicale de notre Administration publique, le gouvernement a veillé à prendre des mesures appropriées pour la moderniser et la rationaliser, afin d'en faire non pas une simple administration de moyens, mais une réelle administration de responsabilités, de compétences, de résultats et de proximité, au service du citoyen et avec des moyens modernes et efficaces.

L'année 2024 a été marquée aussi par une amélioration du rythme de mise en œuvre des grands projets, avec un taux d'avancement des travaux qui a atteint 35,6% par rapport à l'année 2023 où elle était de l'ordre de 31%.

L'année passée a également été marquée par le développement de plusieurs applications qui ont permis de numériser et de simplifier diverses démarches et services administratifs, comme l'application du système de correspondance administrative « kitab », le système d'accès aux documents de l'état civil (Houwiyyety), le casier judiciaire, la carte grise, les assurances, les infractions au code de la route, les services immobiliers (Leagoud), les marchés publics, la création d'entreprises, l'obtention des permis de construire, etc... La plateforme « Khidmaty » a été lancée, et elle centralise toutes les applications déjà entrées en phase d'exploitation, et des travaux sont en cours sur d'autres applications qui seront disponibles dans un proche avenir.

Dans le cadre du suivi de l'action gouvernementale, les plateformes « Aïn », « les Communautés de

Santé » et les « Communauté Scolaire » ont été élaborées et lancées. Depuis son lancement il y a trois mois, la plateforme « Aïn » a reçu, jusqu'au 22 janvier, 3.600 plaintes et notifications dont le traitement a engendré une dynamique prometteuse dans tous les secteurs ministériels. Je profite de cette occasion pour remercier et féliciter les points focaux de la plateforme « Aïn » dans les secteurs ministériels et tous les services qui les ont accompagnés, avec la rapidité et l'efficacité requises, pour lever l'injustice contre les citoyens et régler les questions objet de leurs réclamations.

Les plateformes des Communautés de la Santé de l'Éducation ont également été lancées dans toutes les moughataa après une phase pilote limitée à sept wilayas. Ces plateformes ont fourni une opportunité sans précédent aux acteurs et aux intéressés des deux secteurs, au niveau de chaque moughataa (autorités administratives, services départementaux, députés et maires), d'échanger des informations et de communiquer quotidiennement avec le niveau central pour résoudre les problèmes soulevés au niveau de chaque école et de chaque établissement de santé.

Tout ce qui précède vise à rapprocher l'administration du citoyen et lui permettre d'effectuer ses transactions de manière simple, fluide et rapide, conformément aux orientations et instructions réitérées, à plusieurs occasions, par Son Excellence le Président de la République, **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**,

Tel est donc, dans ses grandes lignes, le bilan de l'action du gouvernement pour l'année écoulée, au titre du premier des cinq axes selon lesquels cette présentation est déclinée.

### **Le deuxième de ces axes vise à édifier une économie performante, résiliente et éco-durable.**

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a lancé des réformes structurelles fondamentales visant à libérer l'économie, à encourager les investissements, à mobiliser les financements et à créer les conditions nécessaires au décollage économique, comme la révision de la loi sur les partenariats public-privé, celle sur la fonction publique ainsi que celles du code des investissements et du code du travail.

Le gouvernement a réussi à préserver les grands équilibres macro-économiques, avec un taux de croissance réelle attendu en 2024 de l'ordre de 5%, un taux d'inflation de 2,5%, et un déficit budgétaire de 3,2%.

L'un des éléments les plus marquants qui ont contribué à l'obtention de ces résultats est le grand effort réalisé au niveau des infrastructures de soutien à la croissance, et le dynamisme dont ont témoigné les secteurs économiques prioritaires.

Au niveau des infrastructures et dans le domaine de l'électricité, le gouvernement a lancé en 2024 un vaste et ambitieux programme de réforme. Ainsi, un grand projet a été mis en œuvre visant à réhabiliter les réseaux électriques et les transformateurs à Nouakchott, pour un coût de plus de 1,6 milliard MRU. Les études ont également été préparées et trois appels d'offres lancés pour doubler la production nationale d'électricité, en agrandissant la centrale duale 180 mégawatts grâce à l'acquisition de 4 nouveaux générateurs de 18 mégawatts chacun. Deux appels d'offres ont également été lancés pour des partenariats public-privé visant à produire 60 mégawatts d'énergie solaire ou éolienne et pour construire une centrale de production d'électricité à partir du gaz d'une capacité de 225 mégawatts. Dans le même temps, des mesures ont été initiées pour la réforme administrative, financière et technique de la SOME-LEC, qui ont permis d'augmenter ses revenus de 13% en 2024 par rapport à 2023.

Un autre travail parallèle d'ampleur similaire a été entrepris par le gouvernement dans le cadre d'une réforme en profondeur du secteur de l'eau. Un vaste programme a été lancé pour réhabiliter les réseaux de distribution et de pompage de la ville de Nouakchott. La première pierre a été posée d'un grand projet visant à augmenter la quantité d'eau provenant du champ d'Idini de 60.000 m<sup>3</sup> par jour, ainsi que le démarrage de la construction d'une nouvelle installation à « Beni Naaji » pour traiter la turbidité de l'eau, notamment pendant l'hivernage. En parallèle, une station de dessalement d'eau de mer a été réceptionnée à Nouadhibou d'une capacité de 5 000 m<sup>3</sup> par jour, et la production d'eau du champ de Bouhchicha a augmenté de manière significative. Cela en plus de l'achèvement de 200 études géophysiques, de la réalisation de 8 nouveaux barrages et la poursuite de la construction de 15 autres, ainsi que du lancement d'un projet de construction de 36 nouveaux barrages dans neuf wilayas.

Les réformes entreprises au niveau de la SNDE commencent à porter leur fruit, avec des recettes qui ont dépassé les charges d'exploitation, pour la première fois de son histoire.

Concomitamment à ces travaux au niveau des infrastructures électriques et hydrauliques, d'importants efforts ont été entrepris pour développer les infrastructures de transport. Un vaste programme d'infrastructures routières a été lancé en 2024, qui comprend l'achèvement des travaux sur la route de Noubaghiya, la réhabilitation du tronçon Aioun- Aouinat Zbel de la route de l'Espoir, l'achèvement des travaux des ponts Taazour et Hay Saken à Nouakchott, ainsi que le lancement de projets routiers pour désenclaver les zones de production et l'ouverture de nouveaux axes reliant notre pays à ses voisins, comme la route Zouerate-Tindouf.

Le gouvernement a également lancé une étude de faisabilité pour deux lignes de chemin de fer, dont l'un reliera Choum à Nouakchott via Akjoujt, et l'autre reliera Nouakchott à la frontière malienne via Bofal, pour résoudre le problème du transport des marchandises et des personnes, ainsi que celui du

transport des minerais de phosphate du Brakna et de fer de l'Inchiri vers les ports d'exportation. Parallèlement, l'étude d'une ligne de tramway à Nouadhibou est en cours.

Le gouvernement a également travaillé au renforcement et à l'expansion des infrastructures dans le domaine du transport aérien, en achevant les travaux de réhabilitation de l'aéroport de Nouadhibou et sa remise à l'exploitation, en terminant la signalisation des aéroports intérieurs avec l'augmentation de leur niveau d'accueil ; et en améliorant la couverture des communications et la sécurité des vols dans les zones qui souffraient d'une faible couverture.

Ces efforts ont été accompagnés d'un travail intensif pour la mise en place d'une infrastructure numérique capable de garantir la possibilité d'exploiter les nouvelles technologies dans le domaine du développement économique et des services. La première phase de couverture des zones frontalières du sud et de l'est du pays a été mise en œuvre dans ce cadre, au bénéfice de plus de 300.000 personnes dans 240 villes et villages entre Ndiago et Ould Yenje. Son Excellence le Président de la République a posé récemment la première pierre de la deuxième et la troisième phase de ce projet qui permettra de couvrir 324 villages situés sur la ligne Ould Yenje- Fassala- Nbeiket-Lahouach, pour un coût de plus de 800 millions d'Ouguiya. En outre, des travaux sont en cours pour améliorer les services Internet et élaborer une stratégie nationale visant au passage à la sixième version des protocoles Internet, IPv6.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

La détermination du gouvernement à renforcer les diverses infrastructures vise avant tout à développer nos secteurs productifs, en particulier ceux dans lesquels notre pays dispose d'avantages comparatifs évidents et d'opportunités de développement prometteuses, comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines et l'énergie.

Par conséquent, le gouvernement s'est efforcé de développer les **filières agricoles** prioritaires et de soutenir les moyens d'améliorer leur productivité, afin d'atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire.

C'est ainsi que les travaux ont été lancés sur une superficie de 1.575 hectares, les études progressent pour réhabiliter 2.400 hectares, en plus de l'entretien de 73 km de cours d'eau, et du lancement des travaux sur 26 km supplémentaires.

Pour développer la production agricole, un projet d'électrification des zones agricoles dans la vallée a été lancé, dont plus de 300 km ont été réalisés.

Au niveau de l'agriculture pluviale, cinq barrages ont été construits et les travaux avancent sur 27 autres, 2.300 digues et diguettes construites, 645 tonnes de semences distribuées, ainsi que le matériel agricole dont des tracteurs, des charrues, et 2 500 km de clôtures installées.

Quant au maraîchage et au développement des oasis, le gouvernement a aménagé des superficies estimées à 43 hectares, créé 100 sites expérimentaux et distribué des milliers de tonnes de semences améliorées, en plus du forage et la rénovation de 184 puits, la construction de 22 châteaux d'eau pour irriguer 300 hectares et la distribution de 10.000 plants pour replanter les oasis. Des mesures fiscales ont par ailleurs été mises en place pour favoriser et protéger la production locale, notamment de légumes.

Ce même souci de développement et de valorisation anime l'action du gouvernement visant à promouvoir le développement **de l'Élevage** en vue d'augmenter sa productivité et de renforcer son industrialisation. Pour ce faire il a d'abord œuvré à renforcer l'organisation institutionnelle du secteur et à créer les bases nécessaires à sa structuration. Au cours de l'année écoulée, les travaux se sont poursuivis pour améliorer continuellement l'organisation institutionnelle du secteur conformément à l'esprit du discours historique de Son Excellence le Président de la République au Salon de l'élevage de Timbedgha, en mars 2021. Dans ce contexte, un recensement du cheptel a été réalisé, dont les résultats seront bientôt disponibles, et le plan d'opérationnalisation de la société Mauritanienne des Produits d'Élevage, créée pour donner suite au discours de Timbedgha, arrêté et mis en œuvre.

Par ailleurs, la campagne annuelle de vaccination du cheptel contre les épidémies a été organisée de novembre 2023 à avril 2024, 176 parcs de vaccination et 9 centres de santé vétérinaire ont été construits, ainsi qu'un laboratoire de contrôle des médicaments vétérinaires et deux laboratoires de diagnostic des maladies animales, en plus de l'acquisition d'un laboratoire mobile de surveillance épidémiologique. Des travaux ont également été réalisés pour développer la production de fourrage et d'hydraulique pastorale et pour soutenir 120 projets liés au cycle économique des produits animaux, notamment par la fourniture de semences, de matériel d'irrigation et de récolte. De grandes quantités de fourrage ont également été distribuées dans le cadre du programme annuel d'appui au cheptel à l'été 2024.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Comparable à notre richesse pastorale en termes d'importance, notre **richesse halieutique** contribue fortement à notre sécurité alimentaire, à la création de valeur ajoutée, aux opportunités d'emploi et à l'amélioration de nos principaux indicateurs économiques.

Conscient de ce fait, et en traduction de la vision de Son Excellence le Président de la République pour ce secteur, le gouvernement a érigé en priorité absolue la protection de nos ressources halieutiques et leur exploitation durable. Les quantités capturées en 2024 ont atteint plus de 338 mille tonnes, en augmentation de 9% par rapport à 2023, tandis que les ventes ont dépassé 703 millions de dollars, en progression de 20% par rapport à 2023.

Les efforts se sont concentrés, tout au long de l'année écoulée, sur le renforcement du cadre stratégique régissant la politique du secteur et l'amélioration de sa gouvernance. Ainsi a été lancé un programme d'évaluation des stratégies sectorielles, la révision du Code de la pêche et l'achèvement de la révision du Code de la marine marchande, ainsi qu'une enquête approfondie sur l'emploi dans le secteur afin de déterminer les capacités et les opportunités d'emploi.

Parallèlement, il s'est concentré sur le renforcement du mécanisme de gestion et d'exploitation des richesses halieutiques, en entamant une évaluation de tous les accords de pêche et en préparant une étude sur l'impact social, économique et environnemental du plan de gestion des pêcheries de petits pélagiques, de poulpes et de courbines. Les textes encadrant le système de concession des droits d'exploitation ont également été revus et les mécanismes d'attribution des quotas améliorés.

Il a également renforcé les capacités de la recherche scientifique en raison de son rôle central dans la protection de la richesse halieutique et de son milieu environnemental.

Compte tenu du rôle important que jouent le contrôle et l'inspection dans la protection des stocks et le maintien des ressources, la Délégation de contrôle maritime a acquis deux vedettes rapides, des drones et des radars pour la surveillance des côtes, tout en poursuivant la construction d'un quai pour l'accostage des navires de surveillance et en créant un département de surveillance dans le secteur Sud.

Afin de permettre aux sociétés publiques œuvrant dans ce domaine d'accomplir leurs tâches de la manière requise, une étude a été préparée pour réformer et restructurer la Société, Mauritanienne de Commercialisation du Poisson et celle des Chantiers Naval de Mauritanie, comprenant notamment

l'évaluation de la situation financière de ces sociétés. Les capacités de la Société Nationale de Distribution du Poisson ont été renforcées, en stockage et en distribution, lui permettant d'augmenter les quantités distribuées quotidiennement de 45 à 55 tonnes, avec la diversification du poisson et l'augmentation du nombre de jours de distribution de 3 à 4 jours par semaine, en plus du lancement d'un processus continu d'approvisionnement du marché local au niveau de Nouakchott en poisson frais, et la constitution d'un stock stratégique pour assurer la continuité des distributions.

Un intérêt particulier a été accordé par le gouvernement à la pêche et la pisciculture continentales, qu'il a tenu à soutenir et à développer. Dans ce contexte, l'Agence pour le Développement de la Pêche Continentale et de la Pisciculture a été opérationnalisée et deux fermes expérimentales de pisciculture ont été achevées à Kaédi et Boghé ; la ferme de Bakhao réhabilitée et l'appui apporté à l'implantation de fermes piscicoles à Tekane, Aleg et Dielwar ainsi qu'à Kouroudjel. Cela s'ajoute au lancement d'une étude sur le projet de construction d'une station piscicole et de rempoissonnement dans plusieurs plans d'eau, tels que Maal, Kankossa et Mahmouda, à l'opérationnalisation de centres de pêche dans ceux-ci et au lancement de la construction d'un centre de pêche à Ghabou, à la préparation des études de faisabilité pour construire des points de déchargement sur plusieurs plans d'eau (Foum Gleita, Kankossa, Mal, Mahmouda) et sur le fleuve à Rosso.

Ils visent également le développement des affaires maritimes, en opérationnalisant l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes, en adoptant un nouvel accord salarial entre armateurs et gens de mer qui a permis une augmentation substantielle de leurs salaires, en simplifiant les procédures de gestion des conflits, en préparant un projet de numérotation des bateaux de pêche traditionnelle et côtière et en lançant le processus de création d'un fonds de solidarité sociale pour les travailleurs maritimes

Les mines sont un autre secteur productif qui a fait l'objet d'importants efforts réglementaires en 2024. Cela a été fait à travers la réforme du cadre juridique, réglementaire et fiscal du secteur, et la poursuite de l'assainissement du registre minier par l'envoi de missions sur le terrain afin d'éliminer le monopole des licences minières et des carrières.

Mais aussi à travers le lancement de plusieurs projets, tels que le projet sur l'élaboration d'une stratégie de promotion minière, la conception et la mise en œuvre du système d'information géologique et minière, le projet sur l'élaboration d'un système de suivi des obligations des mineurs, le projet de tenue et de réhabilitation de la gestion du registre minier, en parallèle avec la poursuite de l'appui aux projets en préparation pour l'exploitation de l'uranium, du fer, de l'or et du phosphate, et la mise en place de nouvelles procédures d'assainissement de la situation des carrières.

En outre, le gouvernement a préparé un contrat programme avec l'Agence nationale de la recherche géologique et a renouvelé l'accord spécial avec la SAMIA.

Les réalisations du gouvernement dans le secteur minier renforcent ses efforts de promotion du secteur industriel, qu'il n'a ménagé aucun effort pour promouvoir et développer, puisqu'il a préparé un projet de loi pour réglementer l'activité industrielle, mis en place le Conseil supérieur de l'industrie, qui a approuvé le programme exécutif de la Stratégie nationale d'industrialisation, organisé la première exposition des industries nationales et commencé à préparer la création d'une nouvelle zone industrielle à Nouakchott. Cela s'ajoute au lancement effectif des activités de l'Office national de normalisation.

Tout cela s'est accompagné d'un effort majeur pour construire les infrastructures nécessaires à la sécurisation de l'approvisionnement du pays en produits pétroliers, avec le lancement de plusieurs projets dont la pose de la première pierre d'un projet de construction d'entrepôts à Nouakchott d'une capacité de 100.000 m<sup>3</sup> pour sécuriser l'approvisionnement en carburant de la zone sud du pays.

Dans le même contexte, le gouvernement a suivi l'avancement de la première phase de développement du projet gazier GTA dans ses différentes composantes, qui a récemment abouti à l'extraction du premier baril de gaz. Il a également signé plusieurs protocoles d'accord avec des compagnies pétrolières réputées qui permettront d'accélérer le développement des ressources gazières dans le champ de Birallah, sans oublier la production et l'exploitation de l'électricité à partir du gaz à travers le projet Panda-Tevet dont le contrat d'exploration et de production associé a été signé l'année dernière avec un consortium d'entrepreneurs internationaux.

Des progrès significatifs ont également été réalisés dans le développement de la filière stratégique de l'hydrogène vert, comme en témoignent la préparation et la publication du Code de l'hydrogène vert, et la signature de plusieurs protocoles d'accord pour des projets pilotes.

Cela s'inscrit dans le cadre d'un travail intensif d'expansion de la production d'énergies renouvelables, qui s'est incarné l'année dernière, entre autres, par l'intégration de centrales électriques dans les wilayas de l'intérieur en combinant l'énergie thermique et les énergies renouvelables, et par l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique grâce à la construction de nouvelles centrales.

La loi sur le contenu local a également été promulguée dans les secteurs extractif et énergétique, pour réglementer les efforts visant à développer le contenu local dans les industries extractives et les projets d'énergie renouvelable, à concentrer les dépenses sur l'industrie locale et à la développer et créer un

rôle pour notre secteur privé, à stimuler l'emploi et à créer des centres économiques dans le domaine de l'artisanat.

Dans ce même contexte, le gouvernement a œuvré durant l'année 2024 à promouvoir l'artisanat et les métiers, en accélérant les travaux du village artisanal de Nouakchott sur une superficie de 17 000 mètres carrés. Ce village comprend un pavillon d'exposition, une école de formation et des ateliers de production. La maison de l'artisanat de Kiffa a été réhabilitée, un siège pour les ateliers d'artisans a été construit, les travaux ont été achevés dans le village artisanal de Chinguetti, un centre moderne de tannage du cuir a été créé à Nouakchott, des coopératives ont été soutenues dans ce domaine, et des journées nationales de l'artisanat ont été organisées à la fin du mois de novembre. Le gouvernement promeut activement l'artisanat mauritanien dans les fora nationaux et internationaux.

Le même effort de promotion a été fait pour **le secteur du tourisme**, en lui donnant la priorité et la dimension qu'il mérite dans les efforts de développement social et économique du pays, à travers la diversification de l'offre touristique et en créant une harmonie entre les différents produits. Une stratégie nationale a été préparée pour promouvoir le secteur et un projet de loi sur le tourisme a été élaboré, dans le but d'établir des règles pour la protection, la promotion et la gestion durable des ressources touristiques. Les sortants de la première promotion de l'École Nationale de Formation en Hôtellerie et en Tourisme ont été insérés dans le marché local ; et la préparation de la saison touristique a été faite en assurant le suivi de l'organisation des voyages et en participant à des expositions touristiques internationales.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Toutes les réalisations susmentionnées en termes d'infrastructures, de secteurs productifs et de promotion industrielle ont eu un impact profond sur la promotion du **commerce**, secteur essentiel au développement économique en général, auquel le gouvernement a accordé une grande attention, comme en témoigne l'adoption de plusieurs réformes, telles que la ratification de la loi sur la concurrence et la liberté des prix, l'établissement d'une liste d'activités commerciales autorisées et la mise en place d'un modèle d'octroi de licences pour les activités commerciales. En plus de la mise en place d'une base de données électronique pour la sauvegarde et l'enregistrement de tous les registres du commerce au niveau national, et la formation des employés du Registre Central du commerce à la gestion et à la maîtrise du système électronique.

Une stratégie nationale du commerce extérieur a été élaborée et un comité national de négociations commerciales a été mis en place, parallèlement à l'élaboration d'accords commerciaux avec plusieurs pays, et 27 entreprises nationales ont été enregistrées dans le système REX pour bénéficier d'un traitement douanier préférentiel avec l'Union européenne.

Compte tenu de l'importance pour le gouvernement, conformément aux directives de Son Excellence Le Président de la République, de l'approvisionnement continu du marché local en denrées de première nécessité, de son contrôle et de la protection des droits des consommateurs, il a œuvré à la stabilisation des prix des produits de base. Et au cours de l'année 2024, plus de 23.000 inspections ont été effectuées dans les boutiques, les abattoirs, les complexes commerciaux et les boulangeries, au cours desquelles 8.800 infractions ont été consignées et 1.790 tonnes de produits périmés ont été confisquées.

En matière d'environnement, le Gouvernement a déployé des efforts considérables pour la poursuite des réformes, le renforcement des missions de contrôle environnemental et la protection du littoral. Le plan annuel de contrôle environnemental a été mis en œuvre, essentiellement dans le domaine minier et industriel et plusieurs évaluations environnementales ont été aussi réalisés pour examiner la faisabilité environnementale de certains projets économiques.

Sur le plan opérationnel, 400 ha de terres dégradées ont été restaurés et la restauration des écosystèmes dégradés et la conservation de la biodiversité assurés à travers la réalisation de 3700 km de pare-feux et l'ensemencement aérien de grandes superficies.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

L'efficacité des efforts intensifs déployés par le gouvernement pour bâtir une économie forte, résiliente et durable dépend de la disponibilité de ressources humaines, croyant profondément aux valeurs du travail, de l'innovation et de la production, avec de bonnes formations et qualifications.

Construire **des ressources humaines** possédant de telles caractéristiques constitue l'objectif du **troisième des cinq axes** mentionnés dans cette présentation.

Dans ce contexte, le gouvernement a axé son action sur l'amélioration et le renforcement du **système de santé**, considérant la santé comme une condition préalable à toute formation, qualification, production

ou promotion des ressources humaines en général.

Il s'est efforcé de mettre en place un système de santé efficace qui profite à tous les citoyens, en soutenant la santé de base et préventive, en élargissant et en développant les infrastructures de santé, en réduisant les disparités en matière de santé entre les zones urbaines et rurales, et en établissant un système d'approvisionnement sûr et efficace pour garantir la disponibilité des médicaments essentiels et des produits médicaux de haute qualité.

Il s'est efforcé d'élargir et de développer cette infrastructure, et d'élaborer des normes pour l'établissement et le fonctionnement de points et de centres de santé.

Dans ce cadre, ont été achevés la réhabilitation et l'agrandissement du Centre de Spécialités Médicales de Nouakchott, la construction et l'équipement de l'hôpital régional de Sélibaby, la mise en place d'un centre régional de transfusion sanguine à Kiffa, la construction d'une unité pédiatrique dans la moughataa de Touil, la réhabilitation et l'équipement de 7 centres de santé à l'intérieur du pays, et l'acquisition de 15 ambulances. Des appareils de dialyse ont été acquis pour l'ensemble des unités d'hémodialyse sur tout le territoire national.

Un établissement public administratif dénommé Service d'Aide Médicale d'Urgence (**SAMU**) a également été créé, avec trois nouvelles antennes opérationnelles du Service d'Aide Médicale d'Urgence à Nouakchott, et l'appui à plusieurs hôpitaux de l'intérieur en équipements de base. La construction de 48 centres de santé répartis entre les wilayas a également été lancée.

Les équipes de santé ont également été renforcées, à travers le recrutement de 560 agents de santé dans toutes les spécialités et le l'élargissement de la couverture d'assurance maladie. En effet, le nombre d'affiliés à l'assurance volontaire a atteint 184.774 en octobre dernier, tous les étudiants de l'enseignement supérieur ont été assurés et la décision très importante de faire bénéficier les ascendants directs de l'assurance maladie de leurs enfants, sur instruction de Son Excellence le Président de la République, a permis d'imprimer aux programmes gouvernementaux une touche morale et humanitaire indubitable.

Un plan intégré a également été élaboré pour assurer l'approvisionnement régulier du pays en médicaments et en équipements médicaux de haute qualité.

Dans le **domaine de l'éducation**, les efforts du gouvernement ont porté sur la poursuite de la réforme de l'éducation en cours et le renforcement de l'école républicaine, avec la construction de plus de 1.000 nouvelles salles de classe, l'acquisition de 43.000 tables-bancs, de 200.000 uniformes scolaires et le recrutement de 1.938 enseignants. Des critères équitables et transparents pour la promotion et l'affec-

tation des enseignants et staffs d'encadrement ont été mis en œuvre de manière stricte.

Cela a contribué, au cours de l'année scolaire précédente, à porter le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire à 81 %, le taux de rétention à 83 % et le taux de réussite au baccalauréat à plus de 39 %. Les efforts se sont également poursuivis pour améliorer la qualité de l'enseignement grâce à la reformulation des programmes d'enseignement du premier cycle du secondaire et à l'élaboration des programmes pour les nouvelles matières (informatique et technologie), conformément aux dispositions de la loi d'orientation sur l'éducation.

S'ajoute à ce qui précède l'effort continu pour améliorer les conditions des enseignants, qui s'est récemment concrétisé par la décision de Son Excellence le Président de la République de créer un fonds pour financer le programme de soutien au logement des enseignants et des professeurs, et de leur allouer l'ensemble des 2.508 logements construits dans le cadre du programme Dari, d'une valeur totale de plus de 22 milliards d'anciennes ouguiya. Le gouvernement a entamé des travaux visant à définir les mécanismes de fonctionnement et les conditions d'accès à ce fonds. Ainsi que l'allocation d'une prime mensuelle de 20.000 anciennes ouguiya aux enseignants de la sixième année de l'enseignement fondamental, qui bénéficiera à plus de 4.000 enseignants au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Le même souci d'amélioration de la qualité et des niveaux d'accès est présent dans les réalisations du gouvernement en matière d'enseignement supérieur. Cela s'est notamment reflété dans la décision de Son Excellence de construire un complexe universitaire de 11.000 places, permettant d'absorber le grand nombre d'admis au baccalauréat 2024. Ainsi que dans l'initiative du gouvernement qui a mobilisé des fonds pour la création de 5 nouveaux établissements d'enseignement supérieur, l'ouverture d'une unité de chirurgie dentaire à la Faculté de médecine, la transformation de l'Institut universitaire professionnel (**IUP**) en un Institut supérieur de génie industriel et la réforme de l'École Normale Supérieure et l'ouverture d'une école de commerce (Business school).

En matière de renforcement de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur, le concours pour le recrutement de 100 professeurs d'université a été bouclé et le système d'orientation des étudiants a été réformé, par l'adoption de nouvelles normes plus équitables et plus transparentes.

Par ailleurs, le Haut Conseil de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (**HCRSI**) a été restructuré et l'Agence nationale de la recherche scientifique et de l'innovation réorganisée ; onze nouvelles unités de recherche ont été approuvées en plus des 30 existantes, et 26 bourses doctorales d'excellence ont été accordées, en augmentation de 30% par rapport à 2023.

Les travaux de construction de l'École nationale d'administration, de journalisme et de la magistrature

ont été achevés, ceux de l'École Supérieure d'Études Commerciales et de l'École du Pétrole, des Mines et du Gaz se poursuivent, et le processus de construction de l'Institut supérieur du Numérique a été lancé.

Parallèlement à l'effort déployé en faveur de l'enseignement supérieur, le gouvernement a tenu à promouvoir et développer la formation professionnelle en améliorant l'offre et la qualité de la formation, puisque les écoles de formation professionnelle ont accueilli 13.781 stagiaires au cours de l'année scolaire 2023-2024, portant le nombre de bénéficiaires au cours des cinq dernières années à 52.197 jeunes dans tous les domaines de formation.

Cette réalisation a été obtenue grâce à la décision d'ouvrir de nouvelles écoles, telles que l'École du pétrole, des mines et du gaz de Nouakchott, l'École des technologies de l'information et de la communication de Nouadhibou et l'École de construction et de travaux publics de Riyad.

Le projet de création d'une école de formation professionnelle à Akjoujt a été lancé, ainsi que celui de création d'une école de formation professionnelle à Zouerate, l'agrandissement du Centre supérieur d'enseignement technique a commencé et l'étude de faisabilité pour la création d'une école de formation professionnelle à Kiffa a été achevée.

Au cours de l'année écoulée, d'importantes réalisations ont été obtenues dans la mise en œuvre de la Stratégie **nationale pour l'emploi** la restructuration des programmes existants, afin d'accroître la cohérence et l'efficacité. Des milliers d'opportunités ont ainsi été créées au cours de l'année 2024, dont 2814 en auto-emploi,

D'autre part, 1.500 jeunes dans les établissements publics et 18.800 jeunes ont été formés aux compétences professionnelles de base, dont 60 % de filles ; la formation technique et professionnelle de 2.906 autres, dont 60 % de femmes, dans des professions en adéquation avec les besoins du marché, ainsi que la formation administrative de 5 317, bénéficiaires dont 69% de filles.

Tout en redoublant ses efforts pour former et employer les jeunes, le gouvernement n'a pas oublié d'œuvrer au maintien de leur ancrage dans leur identité culturelle et les valeurs de leur sainte religion, et pleinement conscients de leur rôle de véritable acteur du développement. Il a donc travaillé à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour que la mosquée joue pleinement son rôle.

En ce qui concerne l'entretien des mosquées et l'attention portée à leurs responsables, la première étape du recensement des mosquées et de l'adoption d'un système de base de données pour les gérer a été lancée. 20 mosquées ont été entretenues et restaurées à Nouakchott et à l'intérieur, 25 autres ont

été tapissées tandis que les travaux de construction de 40 mosquées à l'intérieur se poursuivent, et le premier congrès de formation des imams a été organisé,

Le concours du Président de la République pour la mémorisation et la compréhension des textes de la Mahdhara a été organisé.

Parallèlement, la politique nationale de développement culturel continue d'être mise en œuvre. «La Mahadra» a été inscrite sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO, renforçant ainsi la reconnaissance internationale de ce patrimoine unique. De plus, des traditions et coutumes nationales ont été enregistrées sur la liste du patrimoine islamique. Récemment, l'épopée de Samba Guéladio a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la seizième édition du Salon du livre mauritanien a été organisée.

De plus, le gouvernement a instauré une nouvelle dynamique dans l'utilisation des installations sportives, en organisant diverses activités comme la Semaine nationale de la jeunesse et du sport et des étapes régionales du championnat scolaire. Cette dynamique inclut le soutien financier et l'équipement des fédérations, clubs sportifs, académies et centres de formation sportive.

Pour renforcer l'autonomisation des jeunes, le Gouvernement a introduit le service civique en établissant des cadres réglementaires adaptés aux spécificités de notre pays et de notre jeunesse. À cet égard, un document cadre de régulation du service civique en Mauritanie a été élaboré, ainsi qu'un projet de décret le réglementant et ses textes d'application. La plateforme nationale du service civique a également été lancée. Dans ce cadre, 500 jeunes volontaires ont été mobilisés pour une durée de trois mois dans des domaines importants tels que la préparation des écoles de Nouakchott pour la rentrée scolaire passée, la sensibilisation sur les prix des produits de consommation de base fixés par l'accord entre le gouvernement et les commerçants, et aussi sur la nécessité de respecter le code de la route, entre autres.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Les efforts du Gouvernement ne pourront atteindre leurs objectifs que dans un contexte d'unité nationale solide, de cohésion sociale forte, de sécurité et de stabilité durables.

Conscient de cela, le gouvernement a déployé, **dans le cadre du quatrième axe**, des efforts considérables pour consolider l'unité nationale et renforcer la cohésion sociale. Il a poursuivi ses actions pour corriger progressivement les inégalités sociales en luttant contre la pauvreté, la marginalisation et la vulnérabilité. Le filet de sécurité sociale a été renforcé, tant en nombre de bénéficiaires qu'en diversité des formes de soutien, afin d'aider nos citoyens les plus pauvres et les plus vulnérables à faire face aux nouveaux défis de la vie quotidienne.

Durant l'année passée 127.138 familles ont bénéficié de la distribution gratuite de produits alimentaires, et plus de 134.800 familles ont bénéficié de transferts monétaires, pour un montant de près de 969 millions MRU. L'assistance a été également fournie à 4.061 familles touchées par les intempéries ainsi que par les inondations qui ont affecté la Vallée. 18.989 tonnes de vivres ont été disponibilisées pour approvisionner 1.754 boutiques dans le cadre des programmes Temwine en cours de restructuration. A cela s'ajoute le programme de soutien aux éleveurs par la fourniture d'aliment de bétail à des prix subventionnés.

Pour améliorer les conditions de vie des populations et faire face à la hausse des prix des produits de première nécessité, et en plus des efforts déployés au niveau macroéconomique pour lutter contre l'inflation, le Gouvernement a réussi à réguler les prix des produits de base tels que le blé, le riz, le sucre, l'huile, le lait concentré, le gaz, le poisson et le ciment.

Cela a été fait, en accord et en coordination avec les fédérations du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et de la pêche, ainsi qu'avec les sociétés et les distributeurs nationaux de gaz domestique, en surveillant le stock de matières de base sur le marché, en empêchant la spéculation et le monopole et en fixant un prix plafond qui prend en compte le prix de revient et des marges bénéficiaires raisonnables, prix mis à jour périodiquement.

A titre d'exemple, au mois septembre dernier et pour une durée de 4 mois (jusqu'à fin décembre), des prix plafonds ont été fixés pour la vente au détail des produits suivants :

Riz : 32 MRU le kg au lieu de 40 MRU.

Blé : 13 MRU le kg au lieu de 17 MRU.

Sucre : 31 MRU le kg au lieu de 40 MRU.

L'huile alimentaire : 58 MRU le litre au lieu de 75 MRU.

Le lait concentré en boîte : 17 MRU la boîte au lieu de 20 MRU.

Gaz butane : bombonne B12 : 300 MRU au lieu de 320, B146 : 144 MRU au lieu 170 MRU et B3 : 66 MRU au lieu de 90 MRU.

Poisson : Tous les types les plus consommés ont été réduits, comme la sardinelle, la dorade et la courbine.

Ciment : Le prix de la tonne de ciment 42 a baissé, fixé à 5.900 MRU la tonne au lieu de 6.400 MRU, et celui de la tonne de ciment 32 est fixé à 5.600 au lieu de 6 000 MRU.

Des réunions ont eu lieu à échéance entre le gouvernement et les différentes parties concernées en décembre, pour réévaluer les prix en fonction des prix sur les marchés internationaux et des coûts de revient des produits concernés. Il a été convenu que tous les prix resteront fixes, à l'exception du sucre et de l'huile, car le prix du premier doit diminuer, alors que celui du second augmentera. Cet accord est valable jusqu'à la fin du mois d'avril prochain.

De manière générale, toutes les actions entreprises par le gouvernement visent principalement à éliminer les disparités, à renforcer la justice et assurer une répartition équitable des ressources du pays, et à pratiquer une discrimination positive en faveur de nos citoyens qui ont souffert, quelle qu'en soit la raison, de marginalisation et d'exclusion. Je profite de cette occasion pour remercier toutes les parties qui ont participé à la l'obtention et au respect des termes de cet accord.

C'est dans ce cadre aussi qu'il faut comprendre le Projet mobilité de Nouakchott, à travers lequel Son Excellence le Président de la République a voulu offrir particulièrement à nos concitoyens aux revenus modestes, des transports confortables et rapides (nouveaux bus, itinéraires réservés). Et c'est dans ce même esprit qu'il faut placer le vaste programme d'éclairage public dans les quartiers de Toujounine, Riyad, Sebka, Dar Naim, Arafat, El-Mina et Teyarett, ainsi que le programme de voiries urbaines et les trois ponts qui ont été construits dans ces quartiers. Dans le même contexte, un vaste programme de construction de 521 nouvelles salles de classe et de réhabilitation de 859 autres, est en cours dans ces Moughataa, pour augmenter la capacité d'accueil de 69.000 places supplémentaires.

On ne peut dès lors concevoir le volet santé du programme d'urgence de Nouakchott que dans le cadre de la volonté de Son Excellence le Président de la République de donner la priorité aux citoyens qui en ont le plus besoin. Car il permettra la construction de 12 nouveaux centres de santé équipés, la réhabilitation et l'extension de 12 autres et la transformation de 4 postes de santé en centres de santé. La majorité de ces infrastructures se trouvent dans des zones et quartiers éloignés du centre-ville.

C'est cette même logique visant à réduire les disparités en privilégiant les citoyens les moins aisés qui déterminera, cette année, la planification des activités sélectionnées dans le programme de développement régional qui sera bientôt lancé dans toutes les wilayas, moughataa et communes du pays.

Sur un autre plan, le gouvernement a mis en œuvre la volonté de Son Excellence le Président de la République de combattre les mentalités dépassées, les faux stéréotypes et les hiérarchies imaginaires. Cela s'est fait à travers les efforts déployés pour établir l'état de droit et des institutions, consolider les droits de l'homme, et promouvoir la consultation et le dialogue comme détaillé dans le premier axe de ce texte.

Les efforts du gouvernement pour consolider l'unité nationale et la cohésion sociale, dans le cadre du **cinquième axe**, ont été renforcés par les actions visant à améliorer la sécurité et la stabilité, à travers la mise en œuvre de notre stratégie de sécurité intégrée, la modernisation continue de l'institution militaire et la création de nouvelles structures, telles que la huitième région militaire de Tidjikdja et la direction militaire de la cartographie, ainsi que des unités et bataillons spécialisés. De plus, les capacités de formation des forces spéciales et de surveillance navale ont été développées et renforcées, tout comme les capacités professionnelles et opérationnelles de la gendarmerie nationale et de toutes nos forces de sécurité.

De même, le gouvernement s'est efforcé de renforcer la professionnalisation de l'ensemble des forces armées et de sécurité, en améliorant la qualité de la formation et d'entraînement, en modernisant les programmes, et en participant à des manœuvres et à des exercices nationaux et internationaux.

Il a également travaillé à l'amélioration des conditions de travail des membres de nos forces armées et de n de sécurité en augmentant les salaires et les pensions, en attribuant des revenus et des avantages financiers aux enfants des martyrs et en prenant en charge les retraités dans les services militaires de santé.

Notre politique étrangère, fondée sur les principes de bon voisinage, de respect mutuel, de paix et de coopération commune a contribué à renforcer la sécurité et la stabilité dont nous jouissons malgré les crises, la violence et le terrorisme qui caractérisent notre environnement régional et international.

Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour incarner la vision de Son Excellence le Président de la République, **M. Mohamed Ould CHEIKH EL GHAZOUANI** dans le domaine de la politique étrangère. Vision qui repose sur l'adoption d'une diplomatie active et équilibrée, qui exploite la spécificité géostratégique du pays pour protéger les intérêts nationaux et l'alignement à notre

appartenance arabe, africaine et islamique, au service de la paix, du développement et des causes justes. Le rôle éminent qu'a joué Son Excellence le Président de la République durant sa présidence de l'Union africaine a contribué à cette dynamique.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Après avoir passé en revue le bilan de l'action du gouvernement au titre de l'année 2024 dans ses grandes lignes, détaillé suivant les cinq axes directeurs de la vision de Son Excellence le Président de la République, je souhaite maintenant vous présenter le niveau d'avancement de certains projets, programmes et réformes prioritaires. Conformément à ce que j'ai évoqué en introduction de ce document, je m'étais engagé devant vous, le 4 septembre 2024, au nom du gouvernement, à mener à bien certains de ces projets, à les mettre en service et à entamer les travaux sur d'autres, le tout dans un délai déterminé.

En respect de cet engagement, j'ai l'honneur de vous présenter ci-dessous les résultats, classés selon les cinq chantiers suivant lesquels ces engagements ont été répartis.

Concernant le **premier chantier**, le gouvernement s'est engagé à éliminer tous les obstacles qui entravent la réalisation de certains grands projets et à accélérer leurs travaux, afin de les finaliser avant la fin de l'année et de les mettre au service des citoyens. Il s'agit de 13 projets, dont 11 sont entièrement achevés : 9 ont été officiellement réceptionnés, le 10ème et le 11ème sont en attente des modalités de réception finale. Les travaux des deux projets restants sont bien avancés mais pas encore terminés ; l'un devrait être achevé et réceptionné dans moins d'un mois, tandis que le dernier a été retardé pour des raisons de force majeure et devrait être réceptionné en avril prochain. En voici les détails :

- Le premier projet : Remise en service de l'usine de la Société Mauritanienne des Produits Laitiers à Néma. Elle a déjà été effectuée avec l'installation d'une ligne de production de lait frais et de lait fractionné. Les travaux progressent également pour la mise en place d'une ligne de production de lait longue conservation (UHT), qui devrait entrer en production en mars prochain.
- Le deuxième projet : Achèvement de la préparation et de l'exploitation de la ferme pilote de production laitière à Timbedgha. Les travaux de construction de la ferme sont terminés, le troupeau de vaches laitières a été acquis, les différentes composantes de la ferme ont commencé à fonctionner et à approvisionner l'usine de Néma en lait.

- Le troisième projet : Mise en service de l'usine de dessalement d'eau de mer à Nouadhibou d'une capacité de 5.000 m3 par jour : Tous les travaux de cette usine ont été achevés, elle a été inaugurée par Son Excellence le Président de la République et elle est entrée en service.
- Le quatrième projet : Réception du village artisanal de Nouakchott : Les travaux de cette installation ont été retardés par rapport au calendrier prévu.
- Le cinquième projet : Fin des travaux du pont de Madrid et son entrée en service. A ce stade, les travaux n'ont pas été définitivement achevés dans cette installation pour des raisons de force majeure. Mais la réception devra en être faite d'ici la fin du mois de mars prochain.
- Le sixième projet : Achèvement des travaux du pont Hay Saken et sa mise en service. Les travaux de cette structure ont été achevés, elle a été inaugurée par Son Excellence le Président de la République et elle est entrée en service.
- Le septième projet : Lancement des axes 1 et 2 du programme de transports urbains à Nouakchott. Les travaux de ces deux axes sont terminés. Leur inauguration est attendue dès la fin des travaux du pont de l'amitié.
- Le huitième projet : Réception de l'usine de traitement des déchets et des eaux usées du marché aux poissons et début de son utilisation. Les travaux ont été achevés, elle a été inaugurée par Son Excellence le Président de la République et elle est entrée en service.
- Le neuvième projet : Réception de l'extension du Centre Hospitalier National. Les travaux sont terminés et sa mise en service a été retardée à cause d'un changement dans la stratégie de son exploitation future, dans le cadre d'une nouvelle vision du département pour en assurer une exploitation optimale.
- Le dixième projet : Equipement et mise en service l'hôpital de Sélibaby. L'hôpital a été achevé, inauguré par Son Excellence le Président de la République et entré en service.
- Le onzième projet : Remise de l'extension du Centre national des spécialités et sa mise en service. Les travaux et l'équipement de cette extension ont été achevés et elle a été inaugurés par Son Excellence le Président de la République et entrée en service.
- Le douzième projet : Achèvement du projet d'électrification des zones agricoles dans la Vallée. Ce projet a été inauguré par Son Excellence le Président de la République et est mis en service.
- Le treizième projet : Équipement et mise en service du nouveau centre pénitencier de Nouakchott Sud pour pallier le problème de surpopulation des établissements carcéraux. Cet établissement correctionnel a été équipé et 181 prisonniers y sont transférés, ce qui a permis de mettre un terme définitif au phénomène de surpopulation carcérale à Nouakchott.

Le **deuxième chantier** visait à accélérer les travaux pour poser la première pierre de certains projets importants, dont les ressources financières avaient déjà été mobilisées. Il s'agit de neuf projets, dont

sept ont déjà démarré. La pose de la première pierre pour les deux autres aura lieu d'ici la fin du mois prochain. En voici les détails :

- Le premier projet : La composante A du projet d'assainissement de la ville de Nouakchott. La première pierre de ce grand projet a été posée sous la supervision de Son Excellence le Président de la République le 16 décembre 2024.
- Le deuxième projet : Le lancement de la première et la deuxième composante du projet d'alimentation en eau potable de Kiffa. Pour la 1ère composante, les offres ont été ouvertes le 23 janvier de cette année et leur évaluation a commencé. Pour la 2ème composante, l'évaluation des offres a été finalisée et les préparatifs sont en cours pour mettre au point les procédures de contractualisation.
- Le troisième projet : Le renforcement et la sécurisation de l'approvisionnement en eau de Nouakchott à partir d'Idini, par l'augmentation de 60.000 m<sup>3</sup>. La première pierre des différentes composantes de ce projet a été posée sous la supervision de Son Excellence le Président de la République le 20 novembre 2024, et ses travaux ont déjà commencé.
- Le quatrième projet : Le désenclavement de la zone des périmètres agricoles de l'Aftout Sahli par la construction d'une nouvelle route agricole la reliant à la route Nouakchott-Rosso. Les ressources nécessaires à ce projet ont été mobilisées, sa première pierre a été posée en septembre dernier et les travaux touchent à leur fin.
- Le cinquième projet : La pose de la première pierre du projet de construction d'entrepôts d'hydrocarbures de 100.000 m<sup>3</sup> à Nouakchott. La première pierre a été posée le 21 novembre 2024 par Son Excellence le Président de la République et les travaux ont déjà commencé.
- Le sixième projet : La construction d'un restaurant universitaire pour 2.000 étudiants. Les études techniques ont été achevées, le financement nécessaire mobilisé et l'appel d'offres a été lancé.
- Le septième projet : Le lancement de la deuxième phase du programme de couverture des zones frontalières par le réseau de communication (ligne Ould Jenjé - Fassala-Nbeyket Lahouache). La première pierre des deux composantes de ce projet a été posée le 28 décembre 2024 par Son Excellence le Président de la République (ligne Ould Jenjé – Fassala et Fassala-Nbeyket Lahouache).
- Le huitième projet : Le lancement de l'étude de faisabilité de deux lignes ferroviaires dont la première relie Choum à Nouakchott en passant par Akjoujt et la seconde relie Nouakchott aux frontières du Mali en passant par Boffal. Un bureau d'études international a été retenu pour réaliser cette étude et devrait soumettre son rapport à ce sujet en avril 2025.

- Le neuvième projet : Le lancement de l'étude de faisabilité d'une ligne de tramway à Nouadhibou. Un Bureau d'études international a été mandaté pour mener cette étude et devrait remettre son rapport à ce sujet d'ici mars 2025.

Le **troisième chantier** visait la prise par le gouvernement de mesures urgentes et la mise en place d'une série de programmes d'intervention rapide. L'objectif commun de ces initiatives est d'améliorer les conditions de vie et de logement de nos citoyens, en particulier ceux à faible revenu. Ce chantier a été planifié à travers dix programmes, tous réalisés dans les délais impartis. En voici la liste :

- Le premier : Un programme urgent visant à stabiliser, réduire et soutenir les prix de certaines denrées de base : blé, riz, sucre, huile alimentaire, viande et ciment, en surveillant le stock de ces produits essentiels sur le marché, en empêchant la spéculation et le monopole et en établissant un prix plafond qui prend en compte le prix de revient et des marges de bénéfice raisonnables, mises à jour à intervalles réguliers.
  - ✓ Cela a été fait comme développé précédemment. Le programme « Temwine » a également été relancé par une augmentation des quantités et leur distribution dans les boutiques ; et un processus de sa restructuration a été initié.
- Le deuxième : L'assurance maladie pour tous les étudiants de l'enseignement supérieur.
  - ✓ La convention y afférente a été signée par les ministres en charge des Finances, de la Santé et de l'Enseignement supérieur. Ce qui a permis d'assurer environ 50.000 étudiants à compter du 1er janvier 2025.
- Le troisième : Le programme pilote de formation et d'auto-emploi au profit de 500 jeunes, dont 200 seront intégrés dans le secteur agricole :
  - ✓ 500 jeunes ont déjà été formés, et 200 jeunes ont été sélectionnés de manière transparente. Ils ont bénéficié d'une formation dans les domaines de l'agriculture et de la gestion, et des parcelles de terrain de 7 à 10 hectares par personne leur seront distribuées pour l'exploitation. Ils seront accompagnés et encadrés pour pouvoir se lancer lors de la prochaine campagne agricole.
- Le quatrième : Le programme pilote pour le service civique avec la participation de 500 jeunes
  - ✓ Ce nombre a déjà été sélectionné et les contrats encadrant leur service ont été signés. Ils ont effectué, avec des efforts louables, le nettoyage des écoles de Nouakchott en préparation de la récente ouverture des écoles, ils ont sensibilisé au respect du code de la route et sur la nécessité pour les citoyens de surveiller les prix, pour lesquels un accord a été signé entre le Gouvernement et la Fédération du Commerce.

- Le cinquième : Le programme urgent visant à améliorer la qualité et la couverture par les réseaux de communications, en exigeant des opérateurs le respect de leurs cahiers de charges, les obligeant à consentir les investissements nécessaires afin d'assurer la couverture et le bon service dans certaines zones.
  - ✓ Pour atteindre cet objectif, les trois opérateurs ont déjà été engagés par l'Autorité de régulation à un programme d'investissement visant à fournir une infrastructure qui garantisse le respect de leurs engagements en matière de couverture et de qualité. La mise en œuvre de ce programme a déjà permis de couvrir 32 nouveaux villages, ainsi que 3 axes routiers. Et afin de s'assurer du respect par les opérateurs de leurs obligations, un système de surveillance continue a été acquis, permettant de suivre en temps réel tous les réseaux, en plus du développement d'un système de surveillance sur le terrain. Cependant, le niveau de qualité de service dans certaines régions reste en dessous des seuils fixés dans les cahiers de charges, ce qui a entraîné l'application de nouvelles amendes aux opérateurs totalisant 540 millions de MRU. Ainsi que des sanctions administratives comprenant la réduction de la durée de validité de certaines licences d'un à trois mois.
- Le sixième : Le programme pilote « Nouakchott, une ville facile à vivre ». Ce programme pilote, qui inclut les neuf communes de Nouakchott, vise à unir et à coordonner les efforts de tous les secteurs ministériels pour résoudre les problèmes les plus urgents des habitants des différents quartiers de la capitale.
  - ✓ Un programme de développement prioritaire de Nouakchott a été élaboré selon une méthodologie participative impliquant les secteurs ministériels concernés, l'administration locale et les élus. Il comprend les composantes suivantes : l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, l'électricité, la voirie, les infrastructures sportives et culturelles, ainsi que l'amélioration de l'aspect général de la ville. Ce programme a été officiellement lancé par Son Excellence le 20 janvier 2025, et il est prévu que toutes ses composantes soient achevées avant la fin mars 2026, à l'exception du Monument de Nouakchott dont la durée de réalisation est estimée à 24 mois. Le gouvernement entend préparer des programmes de développement similaires dans toutes les wilayas intérieures. Sur la base des rapports des missions ministérielles de planification participative pour le développement organisées durant la période du 2 au 15 janvier courant.
- Le septième : Le programme de désenclavement de certaines zones et villages. Il s'agit ici d'élaborer un programme visant à lever les souffrances de certains villages et régions isolés et de certaines zones de production.
  - ✓ La préparation de ce programme est déjà terminée et les ressources nécessaires ont été

mobilisées pour financer sa première phase. Il sera lancé le plus vite possible, après la prise en compte des priorités exprimées par les acteurs locaux dans le cadre des missions ministérielles citées ci-dessus.

- Le huitième : Le programme d'urgence pour la réhabilitation de la Société Mauritanienne d'Électricité, SOMELEC.
  - ✓ Il comporte deux composantes principales, la première à court terme (trois mois) et la seconde sera exécutée en un an. Il vise à réhabiliter, réparer et étendre le réseau électrique de Nouakchott, à augmenter la production d'électricité, à lutter contre la fraude et à mettre en œuvre une réforme institutionnelle, administrative et financière complète pour le groupe SOMELEC. Ce programme a déjà été élaboré, les ressources nécessaires ont été mobilisées, la première partie a été mise en œuvre, et la deuxième partie est en cours de mise en œuvre. À ce jour, les travaux pour la construction de 40 postes de transformation dans les quartiers périphériques de la ville de Nouakchott, la pose et la réhabilitation de centaines de kilomètres de réseau électrique ont été achevés. La préparation de quatre dossiers d'appel d'offres pour augmenter la production d'électricité a été faite : appel d'offres pour l'acquisition de certains équipements pour la réhabilitation et la maintenance de la station solaire de 50MW à Nouakchott, appel d'offres pour l'achat de quatre générateurs électriques d'une capacité totale de 72MW pour l'extension de la station de 180MW à Nouakchott, appel d'offres pour le contrat avec un développeur du secteur privé pour la production de 60MW d'énergie solaire ou éolienne de manière continue, et appel d'offres pour la construction d'une station de production d'électricité à partir du gaz d'une capacité de 225 MW. D'autre part, un vaste processus de réforme institutionnelle de l'entreprise et de lutte contre la fraude a été lancé. Et ce processus a commencé à donner des résultats positifs, comme le montrent les données financières du dernier trimestre de 2024. Il est intéressant de noter que le même travail a été consacré à la réforme de la SNDE, qui a commencé à se rétablir et à retrouver son équilibre financier.
- Le neuvième : Le programme de régulation de la circulation et de réduction des embouteillages à Nouakchott. Il vise à réduire les embouteillages à Nouakchott et à faire respecter le code de la route.
  - ✓ Le lancement officiel de ce programme a eu lieu le 1er octobre 2024. Jusqu'à présent il a consisté à ouvrir de nouveaux axes routiers au niveau des zones pilotes, à élargir la voie publique, à empêcher son occupation, à augmenter le nombre de feux tricolores, à réglementer l'accès des camions au centre-ville, à renforcer la surveillance et à faire

- respecter la loi en utilisant les capacités offertes par le numérique.
- Le dixième programme : Élargir et simplifier les procédures permises par la plateforme numérique « Leegoud » pour répondre aux demandes des citoyens dans le domaine des transactions immobilières.
- ✓ Cette plateforme a été développée, de nouvelles fenêtres y ont été ouvertes au public et un lien leur permet d'y accéder via la plateforme Khidmaty.

Le **quatrième chantier**, lui, visait à impliquer les citoyens et leurs représentants dans le suivi et le contrôle de l'action gouvernementale par le biais de trois initiatives lancées dans des domaines spécifiques. Il s'agit de :

1. Un mécanisme pour renforcer le contrôle populaire du travail gouvernemental :
  - ✓ Le gouvernement a préparé et lancé un service numérique baptisé « Aïn » et l'a mis à la disposition du public pour lui permettre de soumettre ses plaintes et de signaler tout dysfonctionnement du service public ou violation de la loi constatés. Toutes les informations reçues sur cette plateforme ont été traitées et des mesures appropriées ont été prises sur cette base. Au 22 janvier, il a reçu 3.600 plaintes et signalements, dont 3.388 dossiers ont été traités et le reste est en cours de traitement par les secteurs ministériels.
2. Les plateformes des communautés scolaires :
  - ✓ Au cours des derniers mois, le gouvernement a créé des plateformes numériques sous forme de groupes qui incluent tous ceux qui sont impliqués ou intéressés par le processus éducatif au niveau de chaque moughataa. Ces plateformes ont déjà été lancées et leur exploitation entamée pour traiter les informations reçues.
3. Les plateformes des communautés de la santé :
  - ✓ Elles ont été élaborées et lancées exactement comme celles de l'éducation. Sous forme de groupes, elles incluent tous ceux qui sont impliqués ou intéressés par le processus de santé au niveau de chaque moughataa. Ces plateformes ont déjà été lancées et la réception des informations à travers elles a commencé.

Dans le cadre **du cinquième chantier**, le gouvernement s'est engagé à lancer une série d'études qu'il juge nécessaires pour mettre en œuvre certaines réformes fondamentales programmées dans la déclaration de politique générale. Il s'agit de 11 études, dont 10 ont déjà été lancées comme prévu, et les benchmarks pour l'étude restante sont terminés et elle sera lancée dans les plus brefs délais. Il s'agit de :

1. L'étude sur la réforme du système de retraite :
  - ✓ Les benchmarks sont terminés, le bureau d'expertise a été choisi, et il devrait remettre

son rapport avant la fin du mois de février 2025.

2. Une étude qui prépare les concertations tripartites pour proposer une révision du salaire minimum garanti :
  - ✓ Les termes de référence sont terminés, le bureau d'étude a été sélectionné et il devrait soumettre son rapport avant la fin du premier semestre 2025.
3. Une étude pour réviser le Code des marchés publics :
  - ✓ Les benchmarks sont terminés, le bureau d'étude a été sélectionné, et il devrait rendre son rapport avant la fin du premier semestre 2025.
4. Une étude sur la révision de la loi sur le partenariat public-privé :
  - ✓ La loi a été révisée, le décret d'application a été publié et sa mise en œuvre a commencé.
5. Une étude pour réviser le Code des investissements :
  - ✓ Le gouvernement a préparé un projet de loi à ce sujet, et votre honorable assemblée l'a approuvé le 20 janvier dernier.
6. Le lancement d'une étude visant à créer une Agence nationale d'études et de mise en œuvre de projets stratégiques :
  - ✓ Les termes de référence de cette étude ont été préparés et les procédures de sélection sont en cours pour le bureau d'études qui en sera chargé.
7. Un audit administratif et financier du groupe SOMELEC :
  - ✓ Un cabinet d'experts a été engagé pour réaliser cet audit.
8. Un audit administratif et financier de la SNDE : U
  - ✓ n audit interne a été réalisé.
9. Une étude de faisabilité pour deux lignes de chemin de fer :
  - ✓ Cette étude a été lancée et confiée à un cabinet international, dont les travaux s'achèveront en avril prochain.
10. Une étude de faisabilité de la ligne de tramway à Nouadhibou :
  - ✓ Cette étude a été lancée et confiée à un bureau d'études international ; ses travaux seront achevés en mars prochain.
11. Réviser et compléter l'arsenal juridique régissant l'immigration :
  - ✓ La loi 2024-038, du 8 octobre 2024, révisant la loi 046-65 du 23 avril 1965 a été promulguée. Une expertise a été recrutée pour préparer un code de la migration.

De ce qui précède, il est établi que le gouvernement a su, en intensifiant et en unissant les efforts de tous, s'acquitter de la plupart des engagements pris devant votre auguste Assemblée.

A cette occasion, je tiens à féliciter toutes les équipes des différents ministères qui ont travaillé jour et

nuit pour faire avancer ces chantiers, accélérer leur réalisation, surmonter et lever tous les obstacles qui empêchaient leur achèvement.

Mes remerciements et félicitations vont aussi aux entreprises, aux bureaux d'études et de suivi, ainsi qu'aux experts qui n'ont ménagé aucun effort pour respecter leurs engagements.

Le niveau des réalisations a montré qu'avec de l'ambition, de la détermination, la conjugaison des efforts, le suivi ferme et continu, il est possible de relever les défis et de gagner les enjeux.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Le 4 septembre 2024, j'ai eu l'honneur de présenter devant votre auguste Assemblée la déclaration de politique générale que le gouvernement entend réaliser, conformément aux instructions de Son Excellence **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, afin de traduire dans les faits son ambition pour la patrie. J'avais alors exposé, en plus des grandes lignes de cette politique, le programme que le gouvernement comptait mettre en œuvre pour les mois qui restaient de l'année passée, et dont je viens de présenter le bilan détaillé.

Et j'ai l'honneur aujourd'hui de vous exposer le programme que le gouvernement a élaboré et compte mettre en œuvre au titre de l'année 2025 en tant que seconde étape de l'exécution du programme pour lequel le peuple mauritanien a élu le Président de la République le 22 juin 2024.

Dès votre approbation de la déclaration de politique générale qu'il a soumise, le gouvernement s'est attelé à traduire les grandes lignes et orientations principales de cette déclaration en politiques sectorielles complémentaires, avec des objectifs clairs et des calendriers précis, qui ont été déclinés en plans d'action annuels, suivant une approche participative qui a offert l'occasion à tous les acteurs politiques, économiques et sociaux de contribuer à l'élaboration des plans de développement, de déterminer leurs priorités et d'exprimer leurs avis de manière libre et transparente.

Je passerai en revue, à cette occasion, les programmes et plans d'action les plus importants que le gouvernement, avec l'aide et la grâce d'Allah, compte mettre en œuvre ou lancer en 2025.

Ces programmes ainsi que les projets et chantiers qu'ils comportent seront présentés selon une méthodologie qui permet, de nouveau, à votre auguste Assemblée, ainsi qu'aux citoyens mauritaniens, où

qu'ils se trouvent, d'évaluer la performance du gouvernement et de lui demander des comptes sur des bases claires dès l'expiration des délais impartis.

Nous avons choisi cette méthodologie, malgré les risques politiques inhérents, afin d'assumer nos responsabilités, de créer une pression supplémentaire pour ne laisser aucune marge à d'éventuels retards ou négligences, ni pour nous-mêmes, ni pour les autres maillons de la chaîne des responsabilités engagés dans la mise en œuvre de ce programme.

Les différents axes de l'action gouvernementale pour cette année auront pour fil conducteur la réalisation des objectifs fixés par Son Excellence **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, dans son programme « Mon ambition pour la patrie » et qui s'articule autour des cinq axes principaux ci-haut cités.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Dans le cadre du **premier axe**, qui concerne **la construction d'un État de droit et d'institutions solides avec une gouvernance moderne et raisonnable**, l'action gouvernementale se concentrera sur tout ce qui est de nature à contribuer et accélérer la réalisation de l'ambition de Son Excellence Monsieur le Président de la République de bâtir un État inclusif, régi par les principes de droit et magnifiant les valeurs de patriotisme et d'intégrité. Un État démocratique où toutes les parties s'accordent et s'en remettent à des règles claires et équitables qui garantissent à tous la liberté d'action et la libre concurrence, dans les seules limites de la loi.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement mettra tout en œuvre et saisira chaque opportunité pour approfondir la coordination et la complémentarité entre les institutions constitutionnelles, renforcer la confiance entre les différentes parties de la scène politique nationale, et maintenir cette atmosphère de calme, de sérénité et de respect mutuel instaurée par Son Excellence le Président de la République depuis qu'il a pris les rênes des affaires du pays.

Dans ce contexte, le gouvernement facilitera et accompagnera toutes les procédures de préparation du dialogue national annoncé par le Président de la République à l'occasion du 64<sup>ème</sup> anniversaire de la Fête de l'Indépendance Nationale. Il mettra toutes ses capacités humaines et techniques à la disposition des parties prenantes. Le Gouvernement continuera également à s'ouvrir à toutes les parties politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, en écoutant, en s'engageant et en garantissant l'accès à

l'information. Il veillera à la régularité et à la périodicité des rencontres avec l'Institution de l'Opposition Démocratique conformément à la loi, et prendra toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre immédiatement la nouvelle loi relative à la création et à l'organisation des partis politiques dès qu'elle aura été votée par votre honorable institution et promulguée.

Un autre chantier de la construction de l'État de droit et des institutions se poursuivra et s'accéléra cette année. Il s'agit de la mise en œuvre du document pour la réforme et le développement de la justice, avec l'élaboration, cette année, d'une loi de programmation pour les quatre prochaines années. De plus, le processus de rédaction et de développement des textes juridiques, l'accélération des procédures judiciaires, l'encouragement à l'utilisation de moyens alternatifs de résolution des conflits et l'activation du système d'aide judiciaire se poursuivront. La répartition géographique des tribunaux sera également révisée, la carte judiciaire sera mise à jour et la création de chambres spécialisées sera étendue. Cela permettra de rapprocher le service judiciaire des justiciables, de réduire les charges pesant sur les tribunaux et d'améliorer leur performance. Le gouvernement s'efforcera de développer une politique pénale capable de faire face à la diversité des types et des méthodes de criminalité, en adoptant une approche combinant dissuasion, réforme et réhabilitation.

Parallèlement au renforcement des capacités du personnel judiciaire et à l'amélioration de ses conditions de travail, les organes de contrôle et d'inspection judiciaires seront en mesure d'exercer leur rôle de contrôle. Des travaux seront également menés pour achever les procédures de création d'une institution de formation judiciaire spécialisée.

Dans le même temps, l'infrastructure judiciaire sera développée plus rapidement grâce à l'accélération des travaux de construction de douze tribunaux de moughataa, à l'exploitation de la nouvelle prison civile de Nouakchott-Sud, à la restauration de certains palais de justice et sièges de tribunaux, ainsi qu'à la préparation d'une étude pour l'agrandissement et la réhabilitation partielle du Palais de Justice de Nouakchott.

Pour améliorer les services de l'établissement judiciaire, le rythme de la numérisation des circuits judiciaires sera accéléré. Dans ce cadre, les applications ayant permis la numérisation des procédures de gestion des dossiers criminels, du registre judiciaire central et de la gestion des statuts criminels des détenus seront exploitées. La plateforme de justice commerciale du tribunal commercial de Nouakchott sera également développée.

Un autre thème restera en tête des priorités de l'action gouvernementale dans la période à venir, à savoir la promotion des droits de l'homme. Cela se fera en mobilisant tous les efforts et ressources pour

la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme, approuvée par le gouvernement en 2024, et pour laquelle un plan d'action de sa mise en œuvre couvrant la période 2024-2028 a été préparé, axé sur la garantie de l'égalité de tous les citoyens en dignité, en droits et en devoirs par la force de la loi et sur la seule base de la citoyenneté.

A cet effet, le gouvernement organisera dans les mois à venir de vastes campagnes de sensibilisation sur des sujets liés aux principes des droits de l'homme et au renforcement de la cohésion sociale impliquant tous les acteurs. Il continuera également à remplir les obligations internationales de notre pays en la matière en préparant les rapports périodiques programmés. Il fournira assistance juridique et judiciaire aux citoyens qui en ont besoin.

Le gouvernement intensifiera les efforts entrepris pour lutter contre toutes les formes d'esclavage et de traite des êtres humains, et s'efforcera de préserver et de renforcer les libertés publiques tout en combattant toutes les formes de discrimination, quelles qu'en soient les bases. Une attention particulière sera accordée aux personnes vulnérables et ayant des besoins spécifiques. Il accompagnera les actions du Comité national des droits de l'homme, du Mécanisme national de prévention de la torture, de l'Observatoire national des droits des femmes et des filles, du Mécanisme national de lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que de toutes les organisations de la société civile œuvrant dans ce domaine, et leur permettra de mener à bien leurs missions.

Cette année, le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants sera mis en œuvre, et le mécanisme national visant à combattre et démanteler les réseaux de passeurs et à traduire leurs membres en justice sera activé.

Le succès et la pérennité de toute réforme politique, judiciaire ou relative aux droits de l'homme reposent sur l'existence d'une administration efficace, organisée et impartiale. Par conséquent, la réforme et la modernisation de l'administration publique, ainsi que la lutte contre la corruption et tous les comportements contraires à la transparence et à l'intégrité, seront des objectifs centraux du travail gouvernemental.

Pour traduire dans les faits sa philosophie en matière de transformation rapide de la performance de l'Administration publique, le gouvernement va bâtir son action autour de cinq leviers fondamentaux :

- Garantir la présence des compétences et de l'expérience au sein de la haute administration ;
- Injecter du sang neuf dans l'administration, dans le cadre d'un environnement différent, avec des règles d'évolution transparentes et claires et fournissant des opportunités de formation ;
- Étendre la numérisation des services de base ;

- Mettre en place des mécanismes appropriés pour le suivi de la mise en œuvre des grands projets ;
- Mettre à disposition des citoyens et de leurs représentants les mécanismes et informations utiles au suivi de l'action du gouvernement.

Dans ce cadre, et de manière spécifique, il s'attèlera dans les mois à venir à :

- Lancer un audit général de l'administration publique pour élaborer un plan d'organisation qui guide ses structures et rationalise ses ressources humaines et financières.
- Préparer un nouveau décret réglementant les conditions d'exercice des postes de direction dans l'administration publique.
- Publier les textes d'application de la nouvelle loi organisant les institutions et entreprises publiques et commencer à mettre en œuvre ses exigences, pour une plus grande transparence, efficacité et modernisation de la gestion des organes publics.
- Recruter environ trois mille employés (ingénieurs, économistes, juristes, médecins, professeurs, enseignants, etc.) pour répondre aux besoins urgents de certains secteurs ministériels et injecter du sang neuf.
- Accélérer et élargir la numérisation des services essentiels de l'administration publique pour simplifier les procédures, gagner du temps et garantir la justice et la transparence.
- Mobiliser toutes les ressources pour renforcer les mécanismes de contrôle populaire sur le travail du gouvernement en encourageant l'utilisation des plateformes numériques mises à disposition des citoyens et de leurs représentants pour communiquer leurs plaintes, signalements et suggestions.
- Créer une autorité nationale de lutte contre la corruption, dotée de l'indépendance nécessaire et des pleins pouvoirs pour mettre en œuvre la politique nationale de lutte contre la corruption.
- Publier tous les textes d'application de la nouvelle loi relative à la déclaration des biens et intérêts, de la nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption ainsi que de la loi portant création de l'organisme national de lutte contre la corruption, dès leur adoption par votre honorable institution et leur promulgation.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter les tâches des organes de contrôle et les accompagner dans la mise en œuvre du programme d'inspection de cette année et appliquer strictement toutes les recommandations émises après chaque mission.
- Réformer le système des marchés publics, numériser ses procédures et élargir la classification des entreprises et des entrepreneurs pour inclure les bureaux d'études et de suivi.

Fort de sa ferme conviction que le développement du pays passe inévitablement par un développement local équilibré, le gouvernement continuera à élargir et approfondir la décentralisation, en accordant davantage de pouvoirs et de ressources aux conseils régionaux et municipaux. La planification locale participative sera adoptée comme base pour l'élaboration des programmes de développement et des plans sectoriels gouvernementaux.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Au niveau **du deuxième axe** qui concerne la construction d'une économie performante, résiliente et éco-durable, l'objectif stratégique du gouvernement, tel que défini dans sa déclaration de politique générale, est de réaliser une transformation économique structurelle en vue d'atteindre des taux de croissance solides et stables, de créer suffisamment d'activités et de richesses pour répondre à la demande croissante d'emplois, et de fournir les ressources nécessaires pour financer les dépenses publiques dans les secteurs et programmes sociaux, ainsi que les investissements dans les infrastructures prioritaires.

Pour atteindre cet objectif stratégique, le gouvernement poursuivra, à un rythme accéléré, les efforts importants entrepris ces derniers mois dans des directions multiples et intégrées. Cela permettra de créer les conditions nécessaires pour libérer les potentialités et lancer de nouvelles initiatives et projets économiques susceptibles de mettre nos secteurs productifs prioritaires sur la voie de la croissance souhaitée.

L'un des axes les plus importants sur lesquels se concentreront les efforts du gouvernement cette année est d'assurer le maintien du cadre macroéconomique et des grands équilibres financiers. Il continuera à approfondir les réformes structurelles nécessaires pour libérer l'économie, encourager l'investissement, et soutenir notre secteur privé afin qu'il puisse jouer son rôle de moteur de croissance et de création de richesse. Cela inclut la mise en œuvre d'un vaste programme de développement des infrastructures de soutien à la croissance, le développement de tous les secteurs économiques dans lesquels notre pays bénéficie d'avantages comparatifs et la préservation du cadre environnemental pour assurer la durabilité de l'activité économique.

Pour ce qui est du maintien de la soutenabilité du cadre macroéconomique et des grands équilibres financiers, la Loi de Finances pour l'année 2025, qui a été approuvée par votre Auguste assemblée, a été élaborée sur des principes stricts permettant d'éviter tout déséquilibre ou dérapage.

Dans ce cadre, il a été tenu à :

- ✓ Maintenir le taux de déficit budgétaire en dessous de 2,5%.
- ✓ Garder le niveau d'inflation en dessous de 4%.
- ✓ Tenir le service de la dette publique sur une courbe descendante.
- ✓ Rationaliser et contrôler les dépenses de gestion, et les maintenir sur une courbe descendante.
- ✓ Augmenter considérablement l'investissement financé en interne par rapport à 2024, avec une hausse de 25,7%.

Pour mobiliser davantage de ressources financières nécessaires pour combler les déficits de financement tout en maintenant la pérennité de l'équilibre du cadre global de notre économie nationale, le gouvernement compte organiser une table ronde avec nos partenaires au développement avant la fin du premier semestre 2025.

Afin d'approfondir les réformes structurelles nécessaires à la libéralisation de l'économie et à l'encouragement de l'investissement, les efforts se concentreront cette année sur l'accélération et la facilitation de l'application des lois et des réformes adoptées au dernier trimestre de 2024, notamment le nouveau code de l'investissement et la loi sur le partenariat public-privé. La réforme approfondie et ambitieuse du marché des changes sera poursuivie, la réforme fiscale allégera le fardeau fiscal sur les unités économiques productives, élargira l'assiette fiscale, renforcera les mécanismes de lutte contre la fraude et l'évasion, et un nouveau système douanier sera approuvé pour améliorer sa performance et son efficacité.

En ce qui concerne le soutien et l'accompagnement du secteur privé dans l'accomplissement de ses tâches, le gouvernement continuera à construire les passerelles qui renforcent le partenariat, la confiance et la coordination. A cet effet, des journées de concertation seront organisées pour parvenir à une feuille de route de réformes qui permettra de libérer les énergies de notre secteur privé afin qu'il puisse, dans des conditions appropriées et sûres, jouer son rôle de moteur principal du cycle économique et s'acquitter de ses engagements et ses obligations conformément à la législation.

Quant au renforcement et au développement des infrastructures de soutien à la croissance, le gouvernement a préparé un programme ambitieux qui comprend les routes, les ports, les communications, l'électricité et l'eau. Les projets de ce programme sont répartis entre ceux qui seront achevés avant la fin de l'année, ceux dont les travaux commenceront cette année, et ceux dont les études seront achevées et les ressources nécessaires mobilisées pour leur réalisation.

Ci-dessous les éléments les plus importants du programme gouvernemental dans le domaine des infrastructures qui soutiennent la croissance.

### **Dans le domaine des infrastructures routières :**

- ★ **Les projets qui seront achevés avant la fin de l'année 2025 :**
  - ✓ Fin des travaux dans tous les tronçons du projet de réhabilitation de la route de l'espoir : Aleg-Magtalajjar, Djouk-Kiffa, Tintane-Aioun, Awinat Zbel- Tembedgha et Tembedgha-Néma ;
  - ✓ Fin des travaux du projet de réhabilitation de la route Boghé-Kaédi;
  - ✓ Inauguration des deux lots de la route Keur Macène - Ndiago et l'entrée en service de cette route vitale ;
  - ✓ Fin des travaux des deux tronçons de la route Néma – Nbeyket Lahouache ;
  - ✓ Fin des travaux sur l'axe reliant la route Rosso-Nouakchott et le canal Aftout Sahli ;
  - ✓ Fin des travaux du pont de l'Amitié et son entrée en service dans les prochains jours.
  
- ★ **Les projets d'infrastructure routière dont les études techniques sont terminées, les ressources nécessaires pour leur financement mobilisées, et dont les travaux seront lancés en 2025 :**
  - ✓ Projet de construction de 136 km de routes bitumées dans la ville de Nouakchott, dont 50 km de route de contournement de la ville et 68 km de voiries urbaines bénéficiant aux neuf Moughataa. Il comprend également la réhabilitation de la route reliant le carrefour routier d'Al Berrad et le pont de l'aéroport (18 km).
  - ✓ Démarrage des travaux sur les axes 3 et 4 du Programme Mobilité de Nouakchott.
  - ✓ Lancement des travaux d'entretien des tronçons les plus endommagés de la route Akjoujt-Atar.
  - ✓ Lancement d'un programme d'entretien des tronçons les plus endommagés de la route Rosso-Boghé.
  - ✓ Projet de désenclavement des parties les plus difficiles des zones de production dans 8 wilayas de l'intérieur.
  
- ★ **Projets d'infrastructures routières dont le gouvernement entend achever les études en 2025 et entamer le processus de mobilisation des ressources pour les financer :**
  - ✓ Des tronçons du projet de chemin de fer dont l'étude de faisabilité est actuellement menée par l'un bureau d'étude international.

- ✓ Le projet de tramway de Nouadhibou, dont l'étude de faisabilité est actuellement menée par un bureau international.
- ✓ La route Tintane- Aïn Farba – Twil.
- ✓ La route Barkéol – Mbout.
- ✓ La route Néma – Walata.
- ✓ La route Rkiz – Tékane.
- ✓ La route Rkiz – Nebaghya.
- ✓ La route Twil - Voullanya – Medbougou – Koubenni.
- ✓ La réhabilitation de la route Akjoujt – Atar.
- ✓ La réhabilitation du tronçon 3 de la route Nouakchott – Nouadhibou.
- ✓ La réhabilitation de l'axe Rosso – Boghé.
- ✓ La réhabilitation de l'axe Néma – Bengou.
- ✓ La réhabilitation de l'axe Kaédi – Sélibaby.
- ✓ La deuxième phase du programme de désenclavement des zones agricoles de la vallée.
- ✓ La deuxième phase du programme de désenclavement des zones enclavées sur l'ensemble du territoire national.

#### **Dans le domaine des infrastructures portuaires :**

##### **★ Les projets qui seront entamés en 2025 :**

- ✓ Démarrage des travaux du projet de réhabilitation du port autonome de Nouadhibou.

##### **★ Les projets dont les études seront achevées en 2025 pour entamer le processus de mobilisation des ressources pour les financer :**

- ✓ Projet de construction d'un port en eau profonde à Nouadhibou.
- ✓ Projet d'approfondissement et de construction d'un nouveau quai dans le port autonome de Nouadhibou, si les ressources et les partenariats suffisants ne peuvent pas être mobilisés pour lancer le projet de port en eau profonde.
- ✓ Projet de réaménagement et de réhabilitation du port de Tanit.
- ✓ Projet de réhabilitation et d'approfondissement du port de l'Amitié à Nouakchott.
- ✓ Projet de port sec à Gougui-Zemal.
- ✓ Projet de construction de points de déchargement pour la pêche artisanale dans la zone centrale et méridionale.

### Dans le domaine des infrastructures de communication :

- ★ **Les projets qui seront achevés avant la fin de l'année :**
  - ✓ Réception du centre de stockage de données à Nouakchott et sa mise en service.
  - ✓ Réception du réseau de fibre optique de l'Administration publique (Projet Riyadh) et sa mise en service.
  - ✓ Fin de la connexion avec le câble sous-marin WACs et sa mise en service.
  
- ★ **Les projets qui seront entamés en 2025 :**
  - ✓ Projet de raccordement au réseau de communications de la région frontalière Ould Yengé -Fassala -Nbeyket Lahouache.
  - ✓ Projet de connexion par câble sous-marin ELLALINK.

### Dans le domaine des infrastructures énergétiques :

- ★ **Les projets qui seront achevés avant la fin de l'année 2025 :**
  - ✓ Fin de la première phase de réhabilitation du réseau électrique de Nouakchott.
  - ✓ Achèvement des travaux et acquisition de nouveaux groupes électrogènes pour l'alimentation en électricité des villes de Kiffa, Kaédi, Aleg, Rosso, Tintane, Rkiz, Mederdra, Ghayré, Boulenouar.
  - ✓ Fin des travaux de la ligne électrique liant Nouakchott à Zouérate.
  - ✓ Achèvement des travaux dans les entrepôts de stockage de la Société nationale des hydrocarbures dont la capacité de stockage augmentera de 23.000 m<sup>3</sup> (diesel : 17.000 m<sup>3</sup>, fuel : 3.500 m<sup>3</sup>, essence : 2.500 m<sup>3</sup>), et réhabilitation des voies de déchargement de carburant au niveau de l'entrepôt central de la SMH.
  
- ★ **Les projets qui seront lancés en 2025 :**
  - ✓ Les travaux d'extension de la centrale hybride avec quatre générateurs électriques d'une capacité de 18 MW.
  - ✓ Début des travaux sur le premier projet de partenariat public-privé pour la production d'énergie électrique solaire et éolienne d'une capacité de 60 MW de manière permanente.
  - ✓ Finalisation de la mobilisation du financement du grand projet de construction de la ligne électrique Emel reliant Nouakchott à Néma et sa mise en service.
  - ✓ Mise en œuvre de projets d'approvisionnement de 500 localités en électricité réparties entre toutes les wilayas du pays.

★ **Les projets dont les études seront achevées en 2025 pour entamer le processus de mobilisation des ressources pour les financer :**

- ✓ Un projet de construction d'une centrale électrique au gaz de 225 Mw
- ✓ Un nouveau projet de production d'énergie propre grâce à un partenariat entre les secteurs public et privé.
- ✓ Le projet d'interconnexion avec les réseaux électriques des pays voisins.

**Dans le domaine des infrastructures hydrauliques :**

★ **Les projets qui seront achevés avant la fin de l'année 2025 :**

- ✓ Les travaux du projet de construction d'installations techniques à Beni Naji pour atténuer la turbidité des eaux de l'Aftout Sahli en période d'hivernage.
- ✓ Les travaux d'extension du projet Aftout Charghi, dont la capacité de production triplera par rapport au niveau atteint après son élargissement en 2022, la production passant de 5000 m<sup>3</sup> par jour à 15.000 m<sup>3</sup> par jour, dont bénéficieront 407 villages, parmi lesquels 57 seront raccordés au réseau pour la première fois, et plus de 150 villages qui étaient raccordés à des réseaux où l'eau ne parvenait pas.
- ✓ Le projet d'alimentation de Nouadhibou en eau à partir de Boulenoir, avec une production supplémentaire estimée à 10.000 m<sup>3</sup> par jour.
- ✓ Les travaux de maintenance des installations d'eau du projet Dhar pour en assurer la continuité et l'augmentation de la production.
- ✓ Achèvement des travaux visant à augmenter la production et le pompage du projet Bouhchicha.
- ✓ Réhabilitation des installations de stockage, de pompage et du réseau d'eau à Nouakchott.

★ **Les projets qui seront lancés en 2025 :**

- ✓ Pose de la première pierre du projet d'approvisionnement de Kiffa en eau potable à partir du fleuve.
- ✓ Démarrage des travaux du projet d'extension d'Aftout Sahli pour atteindre une capacité de pompage de 225.000 m<sup>3</sup> au lieu des 150.000 m<sup>3</sup> actuels.
- ✓ Démarrage des travaux d'alimentation du port de Ndiago en eau potable à partir d'une usine de dessalement d'une capacité de 1500 m<sup>3</sup>.
- ✓ Réhabilitation et extension du réseau d'adduction d'eau de la ville de Nouadhibou.
- ✓ Lancement d'un programme visant à améliorer les conditions d'approvisionnement en eau potable de 20 villes en augmentant la production et en élargissant le réseau.

- ✓ Augmentation du niveau de production et amélioration des conditions de la distribution d'eau dans les villes de Tijikja, Tintane, Rkiz et Magtalahjar.
- ✓ Lancement d'un vaste programme d'approvisionnement de 250 villages en eau potable, répartis entre toutes les wilayas du pays.
- ✓ Lancement d'un vaste programme d'hydraulique pastorale incluant 50 forages.
- ✓ Lancement d'un programme pilote de forages en profondeur (plus de 500 mètres) pour contribuer à résoudre le problème d'approvisionnement en eau dans certaines villes qui souffrent de pénurie chroniques : Koubenni, Tintane, Tijikja, ElMejrya, Atar.

★ **Les projets dont les études seront achevées en 2025 pour entamer le processus de mobilisation des ressources pour les financer :**

- ✓ Une usine de dessalement d'eau de mer à Nouakchott d'une capacité de plus de 100.000 m<sup>3</sup> par jour.
- ✓ Une usine de dessalement d'eau de mer à Nouadhibou d'une capacité de plus de 50.000 m<sup>3</sup> par jour.
- ✓ Un projet pour l'alimentation en eau sur l'axe Bouhdida- Aleg- Magtalahjar-Sangrava à partir du fleuve.
- ✓ La construction de deux grands barrages au Karakoro et Tarf El-Mahroud (Hodh Gharbi).

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Un autre chantier sur lequel le gouvernement continuera de travailler, pour accélérer le rythme de la croissance économique et créer des opportunités d'emploi, consiste à mettre en place des conditions appropriées et à contribuer au développement des secteurs économiques dans lesquels notre pays dispose d'avantages comparatifs, tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les mines, l'énergie, l'industrie et le tourisme.

Dans le domaine agricole, en plus du soutien constant du gouvernement à ce domaine vital, notamment par la fourniture d'engrais et de semences améliorées, la construction de barrages, la réhabilitation des axes d'eau, la lutte contre les ravageurs des cultures et l'acquisition de machines agricoles, de clôtures et de services de vulgarisation, l'année 2025 verra le lancement de projets structurants pour développer notre agriculture, qu'elle soit irriguée ou pluviale.

Dans ce cadre, le gouvernement prévoit :

- ✓ Le lancement du projet de construction du canal de Sekkam, long de 34 km, dans la wilaya du Trarza, qui permettra d'irriguer plus de 8.000 hectares.
- ✓ Achèvement des études techniques pour la construction de trois autres canaux dans les wilayas du Brakna, du Gorgol et du Guidimagha.
- ✓ L'amorce des travaux de construction de 39 nouveaux barrages agricoles.
- ✓ Le maintien de l'alimentation régulière et en quantité suffisante du canal d'Aftout Sahli pour répondre aux besoins d'irrigation des nouvelles exploitations agricoles.
- ✓ L'aménagement de 2.000 hectares réservés aux jeunes cultivateurs sur le canal Aftout Sahli, et dans d'autres zones du Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha.
- ✓ Réhabilitation et aménagement de 2.000 hectares à Boghé.
- ✓ Réaliser des études techniques pour exploiter de nouvelles zones humides, à l'image du projet de réhabilitation de Tamourt Naaj.
- ✓ La création d'un pôle scientifique et de recherche spécialisé dans le domaine agricole à l'Institut Supérieur d'Études Techniques de Rosso.

Dans le secteur de l'élevage, les efforts cette année se concentreront sur l'investissement dans la santé animale et vétérinaire générale. Cela inclut la poursuite des campagnes nationales de vaccination, soulignant l'engagement du gouvernement à offrir des vaccinations obligatoires et gratuites contre les épidémies les plus dangereuses et répandues. En outre, il y aura une surveillance épidémiologique continue et le développement des services publics de santé vétérinaire. Le gouvernement renforcera également les infrastructures de santé animale en construisant 183 parcs de vaccination et en créant 18 nouvelles structures de santé vétérinaire.

Pour accroître la productivité de l'élevage, la campagne d'insémination artificielle en cours sera achevée. De plus, deux programmes de recherche spéciaux seront lancés : l'un visant à produire des races de génisses améliorées et l'autre à augmenter la productivité des chamelles par la sélection et l'importation des mères ainsi que l'amélioration génétique des embryons.

En ce qui concerne la gestion et la valorisation des ressources fourragères et hydriques pastorales, des études approfondies seront réalisées sur l'aménagement des corridors pastoraux à l'échelle nationale et sur la faisabilité de la création de réserves pastorales modèles. Le programme sectoriel de soutien à la culture fourragère se poursuivra dans le cadre des projets liés au cycle économique des produits animaux. Le projet « Awkar » sera également lancé, avec pour principales priorités la préservation des pâturages et la réduction des transhumances. Des ressources financières ont été mobilisées pour financer ce projet.

Dans le cadre du développement des filières animales, la dynamique de création de pôles de développement intégré sera soutenue, en commençant par les wilayas à vocation pastorale. Cette approche renforcera l'intégration du pôle de développement dans le Hodh Charghi grâce à l'exploitation de la ferme laitière de El Behgue et à la mise en place d'autres fermes laitières modèles autour des centres de collecte. Parallèlement, un réseau de collecteurs de lait sera mis en place pour combler les lacunes du système de ramassage, avec la construction de nouveaux centres de collecte. De plus, les producteurs seront accompagnés par l'apport d'expérience et de matériel, ainsi qu'en facilitant leur accès au fourrage.

Des efforts seront déployés pour développer la production laitière dans les pôles de développement existants au Trarza et au Brakna, et les bases seront posées pour la création de nouveaux pôles de développement de cette filière en fonction des capacités de production laitière de chaque zone.

Par ailleurs, les actions rapidement engagées pour améliorer les conditions d'hygiène de la production de viande dans la ville de Nouakchott seront renforcées par l'augmentation de la capacité de l'abattoir de Tenweich et la construction de nouveaux espaces d'abattage. Un projet sera lancé pour améliorer les conditions sanitaires et d'hygiène du transport et de distribution de la viande rouge, en introduisant des équipements de transport appropriés tels que des camions isothermes et en ouvrant des magasins de distribution modèles.

Des partenaires techniques et financiers seront également sélectionnés pour mettre en œuvre deux projets stratégiques importants pour le gouvernement : la construction d'un abattoir moderne et d'un complexe de valorisation des peaux à Nouakchott.

Le gouvernement continuera à soutenir et à encourager la filière avicole. Il est prévu de construire trois nouvelles unités de production de volaille à l'intérieur du pays, qui serviront de modèles pour le secteur privé.

Les unités de collecte des peaux dont la construction est achevée seront mises en service, pour relancer le cycle économique de cette filière.

Au niveau du secteur de la pêche, en plus des projets programmés dans le domaine de l'infrastructure portuaire, l'effort se concentrera sur le renforcement de la gestion durable des pêcheries, par l'amélioration des capacités de contrôle et d'inspection, le développement de la flotte nationale de pêche, le développement des chaînes de valeur et l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des produits de la pêche.

Cela se fera aussi en renforçant les capacités de surveillance par la construction d'un quai naval et d'un quartier général principal pour les garde-côtes, en créant une zone technique au niveau de la Tour Bleue et en renforçant les moyens de surveillance et d'inspection maritimes.

Pour développer la flotte nationale de pêche, le cadre juridique de l'affrètement des navires à coque nue sera révisé. Le suivi et l'encadrement des chantiers navals seront renforcés, et une étude sera menée pour déterminer les mécanismes techniques et financiers nécessaires au renouvellement et à la diversification des flottes nationales.

Le gouvernement travaillera également au développement des chaînes de valeur de nos produits marins en renforçant le système de contrôle sanitaire et d'inspection des produits de la pêche, en soutenant les capacités organisationnelles, humaines et matérielles de l'Office National d'Inspection Sanitaire de la Pêche et de l'Aquaculture, en poursuivant l'extension de la couverture géographique du contrôle sanitaire des produits de la pêche, en définissant des règles et des normes pour les produits transformés par des méthodes traditionnelles et en assurant la surveillance sanitaire des milieux aquatiques. Le cadre réglementaire de la profession de mareyeur sera révisé et les industries manufacturières destinées à la consommation humaine seront modernisées.

Pour améliorer la commercialisation et la distribution des produits de pêche, le gouvernement adoptera de nouvelles approches visant à développer des marques commerciales pour les produits mauritaniens de la mer. Un plan sera lancé pour réduire l'exploitation des petits poissons de surface destinés à la production de farine, en orientant leur production vers la consommation humaine. De plus, l'infrastructure de distribution des poissons sera renforcée en augmentant les quantités (frais et congelés) destinées à la consommation locale et en équipant les centres de distribution. Cette année, la première pierre d'un grand projet de pisciculture en eau douce sera posée.

L'année 2025 marquera aussi un tournant majeur dans la mauritanisation de l'emploi au sein de notre flotte. Elle verra également une intensification des efforts de formation et de qualification de nos jeunes désireux de rejoindre ce secteur.

Un autre secteur d'une importance capitale pour dynamiser l'économie, créer des opportunités d'emploi et fournir des devises fortes est celui des mines et de l'industrie. L'année 2025 sera marquée, par la volonté d'Allah, par une activité accrue et des développements significatifs dans ce domaine.

Après avoir franchi le seuil de 14 millions de tonnes pour la deuxième année consécutive, la société nationale pour l'industrie et les mines espère atteindre 14,7 millions de tonnes en 2025. Les travaux de la

mine de Fdèrik se termineront à la fin de l'année, ce qui donnera une nouvelle capacité de production de 2 millions de tonnes à partir de 2026. En outre, l'étude géodésique de la mine de Tizerghaf devrait être terminée cette année et la mobilisation des ressources nécessaires pour son entrée en production devrait commencer.

En outre, la SNIM poursuivra ses efforts pour diversifier sa production et augmenter sa valeur ajoutée en approfondissant ses études d'exploitation des mines d'or pour lesquelles elle détient des permis de recherche ou d'exploitation et en accélérant l'accès à la phase d'exploitation des partenariats qui la lient à d'autres investisseurs. Dans ce cadre, en 2025, la décision d'investir dans la mine d'Alouj sera prise, ce qui permettra dans une première phase de produire cinq millions de tonnes en partenariat avec la société Mineral Resources. La mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation de la mine Atoumaï, en partenariat avec la Saudi Iron Company, sera finalisée cette année, avec une capacité de production de 11 millions de tonnes.

La production de l'or, tant industrielle que domestique, connaîtra une bonne croissance et un développement de la production en 2025. Dans ce cadre, le gouvernement accompagnera tous les projets industriels dans ce secteur et adoptera une nouvelle approche visant à inciter la SNIM et Maaden à nouer des partenariats permettant l'exploitation et le développement de nouveaux projets d'exploitation et de transformation de l'or.

En ce qui concerne l'orpaillage, le gouvernement accompagnera tous les acteurs et investisseurs nationaux dans ce domaine porteur, et ses efforts se concentreront sur l'augmentation de la production et l'amélioration du cadre environnemental et social de ce secteur important. En particulier, 2025 verra l'ouverture de l'exploitation minière dans les zones du centre et du sud à travers le développement de pôles économiques modèles à Agaan et Chegar, et Maaden sera partenaire dans l'exploitation de ces pôles dans le cadre d'un programme plus large tendant à renforcer les partenariats avec les acteurs privés du secteur.

Dans le cadre du développement de la mine de phosphate de Boffal au Brakna, dont la mise en exploitation est prévue au premier semestre de cette année, la compétitivité de la SAMIA sera renforcée par la signature d'un contrat programme.

Le gouvernement veillera également à faire respecter strictement les obligations des entreprises qui disposent de permis d'exploitation valides dans l'exploitation de l'or, de l'uranium, du clinker et d'autres minéraux. Désormais, il ne sera plus accepté d'hypothéquer nos ressources minières pour la spéculation.

Dans le domaine industriel, le gouvernement s'emploiera cette année à élaborer un cadre juridique et réglementaire pour le secteur. Il lancera également des études de faisabilité pour la création d'industries de l'acier, du fer de construction, des engrais et de la pétrochimie. De plus, il est prévu de lancer un projet pour créer une nouvelle zone industrielle à Nouakchott, dotée de toutes les infrastructures nécessaires, en particulier les routes, l'eau, l'électricité et la connexion à Internet. Cette zone offrira toutes les installations et incitations nécessaires pour développer des industries manufacturières alternatives aux importations, en particulier celles qui ne nécessitent pas de technologie complexe ou d'investissements lourds.

En parallèle, le gouvernement poursuivra ses efforts pour développer, moderniser et améliorer la productivité de notre artisanat, afin qu'il puisse jouer les rôles économiques, sociaux et culturels qui lui sont assignés. Les activités les plus importantes prévues dans ce domaine en 2025 sont :

- ✓ La mise en service du village artisanal de Nouakchott, qui comprendra un centre de formation professionnelle pour l'artisanat et les métiers, 150 ateliers d'artisans et des boutiques d'exposition et de commerce ;
- ✓ La création d'une Agence nationale pour la promotion de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, qui comprendra un fonds de soutien aux activités des deux secteurs ;
- ✓ L'élaboration d'une encyclopédie nationale de l'artisanat ;
- ✓ La finalisation d'une étude sur le développement des filières prometteuses dans le domaine de l'artisanat, de l'économie sociale et solidaire, et la mobilisation des ressources pour lancer des programmes visant leur évolution ;
- ✓ La création d'un label de qualité pour l'artisanat national et pour l'Institut Supérieur du Commerce et des Affaires.

Dans le domaine de l'énergie, 2025 marquera le début de la production et de l'exportation du gaz de la phase 1a du projet GTA et le début de son exportation sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL). La première livraison de gaz naturel liquéfié devrait avoir lieu en février prochain.

Pour promouvoir nos ressources pétrolières et gazières, nous mettrons l'accent sur le gisement de Biralah. Nous activerons également les protocoles d'accord déjà signés avec les entreprises intéressées par ce gisement, en vue de conclure un contrat de partenariat. En ce qui concerne le projet Banda-Tevet, nous prévoyons de signer des contrats d'achat avec la SOMELEC et la SNIM en 2025, afin de prendre une décision finale d'investissement pour ce développement.

Le gouvernement s'engage à soutenir les acteurs du secteur touristique pour exploiter pleinement les

opportunités économiques offertes par ce domaine. En 2025, le plus grand hôtel du pays, appartenant à la SNIM et au secteur privé mauritanien, ouvrira ses portes et sera exploitée suivant les normes et critères internationalement reconnus. De plus, l'école hôtelière de Nouakchott sera équipée et soutenue pour former des professionnels capables de gérer les institutions touristiques et hôtelières nationales.

En matière d'environnement, l'année 2025 connaîtra l'élaboration du plan quinquennal environnement et développement durable, pour la période 2026-2030. Elle connaîtra aussi l'élaboration d'un projet de loi sur les évaluations environnementales, un décret de la loi 2023 sur les déchets solides.

2025 connaîtra aussi le colmatage de 6 brèches du littoral de Nouakchott, le lancement des activités de l'Observatoire de l'Environnement et du littoral.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Députés,**

Convaincu que l'efficacité et la pérennité de tous les programmes, projets et chantiers présentés dans les deux axes précédents sont conditionnées par la disponibilité d'un capital humain qualifié et capable de relever le défi et d'apporter les transformations sociales et économiques requises, le gouvernement a accordé une attention particulière, dans son plan d'action pour 2025, à tout ce qui pourra développer nos ressources humaines, en particulier les jeunes, en améliorant la santé, l'éducation, l'enseignement originel, l'enseignement supérieur, la formation, l'emploi, la culture et le sport.

Dans le domaine de la santé, et pour concrétiser l'ambition de Son Excellence Monsieur **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI** d'assurer un accès universel à des services de santé de base de qualité à tous les citoyens, le Gouvernement poursuivra ses efforts pour étendre les infrastructures sanitaires. Il continuera à soutenir et développer la santé de base et préventive, à renforcer le système de surveillance des épidémies, et à garantir des approvisionnements sûrs et efficaces pour assurer la disponibilité des médicaments essentiels et des produits médicaux de bonne qualité. Il élargira également le champ d'application de l'assurance maladie et valorisera la formation initiale et continue des personnels de santé.

**Parmi les programmes les plus importants qui seront mis en œuvre en 2025, on peut citer :**

★ **En matière d'infrastructures de santé :**

- ✓ Équiper l'extension du Centre Hospitalier National et sa mise en service, conformément à la

- nouvelle vision du secteur.
- ✓ Achever les travaux de l'hôpital d'Aïoun, l'équiper et le mettre en service.
  - ✓ Achever les travaux de l'hôpital de Tijikja, l'équiper et le mettre en service.
  - ✓ Achever les travaux du volet santé du programme d'urgence pour la wilaya du Hodh Charghi : construction et équipement de 9 points de santé, la réhabilitation et l'équipement de 8 autres et leur mise en service.
  - ✓ Finaliser les travaux du volet santé du programme d'urgence de la ville de Nouakchott : construction de 12 centres de santé, la réhabilitation et l'extension de 12 centres de santé, les équiper et les mettre en service ainsi que la transformation de 4 postes de santé en centres de santé
  - ✓ Achever les travaux de l'Institut National de Recherches en Santé Publique (INRSP) et sa mise en service.
  - ✓ Démarrage des travaux de restauration, d'agrandissement et d'équipement de l'hôpital de Nouadhibou.
  - ✓ Finalisation des études et mobilisation des ressources pour l'agrandissement et la restauration de l'hôpital d'Akjoujt.
  - ✓ Lancer les travaux du volet pour 2025 du grand programme visant à assurer l'accès aux services de santé dans toutes les wilayas, à la lumière des résultats des ateliers régionaux de planification participative pour le développement.
  - ✓ Lancement des travaux de construction d'un nouveau siège pour le Centre national de transfusion sanguine à Nouakchott.
  - ✓ Lancer les travaux de construction du Laboratoire national de contrôle de la qualité des médicaments.
  - ✓ Lancer les travaux de l'Hôpital Universitaire Salmane Ben Abdel Aziz.
  - ✓ Doter le Centre National d'Oncologie d'un nouvel accélérateur et d'un nouveau dispositif IRM.
  - ✓ Doter le Centre National des Spécialités d'un nouveau dispositif IRM.
  - ✓ Préparer et activer une unité spécialisée en transplantation rénale sur la base des résultats de la coopération avec les frères algériens.
  - ✓ L'équipement complet ou partiel de 276 postes de santé.
  - ✓ Pose de la première pierre de l'extension du Centre hospitalier Cheikh Zayed à Nouakchott et son équipement.
  - ✓ Lancement des appels d'offres pour l'extension et l'équipement du Centre national de cardiologie et du Centre hospitalier de l'Amitié.

- ✓ La transformation de trois centres de santé en hôpitaux de moughataa. Il s'agit des centres de santé de Tintane, M'bout et Magta Lahjar.
- ✓ Créer un programme spécial pour améliorer les conditions de prise en charge des patients atteints de cancer et d'insuffisance rénale.
- ✓ La mise en œuvre effective d'une feuille de route pour assurer la qualité des médicaments, intrants et équipements médicaux. Cette feuille de route s'appuiera sur les actions suivantes :
- ✓ Généraliser l'exigence d'un certificat d'origine pour tout médicament avant son entrée dans le pays.
- ✓ Assurer les conditions de conservation et de transport du médicament de l'usine au port (ou aéroport) jusqu'au magasin puis à la pharmacie ou à l'entrepôt.
- ✓ Imposer que tout médicament importé ait un numéro de série et créer une plateforme et deux applications d'information pour permettre à tous ceux qui sont concernés (l'inspecteur, le médecin, le citoyen, etc.) de s'assurer de l'origine et de la qualité du médicament.
- ✓ Imposer des conditions garantissant la qualité du transport des médicaments vers nos wilayas intérieures.
- ✓ Renforcer les capacités des organismes de surveillance et d'inspection et promulguer des lois dissuasives pour réprimer les réseaux de contrefaçon et de contrebande des médicaments.

Dans le domaine de l'Education et de la formation, le gouvernement mettra tout en œuvre en 2025 pour réaliser des progrès significatifs visant à atteindre l'ambition de Son Excellence **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, qui consiste à fournir une éducation de qualité, avec des cadres éducatifs qualifiés, afin de former des citoyens ancrés dans leur identité culturelle, fiers de leurs valeurs nationales et ouverts sur le monde.

#### **Cela se fera à travers les références suivantes :**

- ✓ Consacrer l'École républicaine au niveau du fondamental et développer les performances de l'enseignement secondaire en fournissant les infrastructures nécessaires, un personnel suffisant et bien formé, des programmes et des supports pédagogiques appropriés ; en achevant la réforme linguistique pour assurer toutes les conditions nécessaires à la réussite de l'enseignement des langues nationales avant de le généraliser sur des bases solides.
- ✓ Mobiliser davantage de ressources pour accroître l'accès à l'éducation préscolaire et fournir des conditions éducatives appropriées à nos enfants qui vivent avec des besoins particuliers.
- ✓ Moderniser et renforcer les passerelles entre les différentes étapes de notre système éducatif et notre enseignement originel, conformément aux exigences du décret adopté par le

- Gouvernement en novembre dernier.
- ✓ Augmenter la capacité d'absorption du système d'enseignement supérieur, diversifier et améliorer son offre de formation.
  - ✓ Augmenter la capacité d'absorption de notre système de formation professionnelle, élargir sa couverture et aligner son offre sur les besoins du marché de l'emploi.
  - ✓ Plus précisément, l'exercice 2025 verra :
  - ✓ L'achèvement des travaux pour combler le déficit de la ville de Nouakchott en infrastructures éducatives par la construction de plus de 1400 salles de classe réparties entre 11 écoles primaires et 19 établissements d'enseignement secondaire, en plus de la réhabilitation et l'extension de 190 écoles primaires et de 21 établissements d'enseignement secondaire dans le cadre du programme prioritaire de développement de la ville.
  - ✓ Lancement de la première phase du programme Éducation d'abord dans les wilayas, ce qui permettra la construction et la réhabilitation de 1.000 salles de classe, et le lancement d'un programme pilote d'internats dans certains établissements d'enseignement secondaires et de cantines scolaires dans les zones les plus défavorisées en matière d'enseignement.
  - ✓ La construction de plus de sections pilotes dans les écoles primaires au profit de l'enseignement préscolaire.

**Dans le domaine de l'enseignement supérieur, il y aura également :**

- ✓ L'achèvement des travaux de construction et d'équipement de l'Institut Supérieur du Numérique (ISN), de l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (IS-CAE), et l'extension de l'Institut Supérieur d'Enseignement Technologique de Rosso (ISET) et leur mise en service.
- ✓ Ouverture de l'Université de Nouadhibou et le commencement de ses cours. Les ressources nécessaires pour agrandir et équiper son siège seront mobilisées.
- ✓ Pose de la première pierre de la Faculté des Sciences Appliquées de Nouakchott, financée par nos frères des Émirats Arabes Unis, de l'École Supérieure d'Agriculture de Kaédi et de l'École Supérieure de Médecine Vétérinaire et de Valorisation de la Richesse Animale de Néma.
- ✓ Préparation des études techniques et des dossiers d'appel d'offres relatifs à l'Institut de Comptabilité et de Commerce de Kiffa et à l'Institut Supérieur des Professions de l'Éducation de Tidjikdja.
- ✓ Démarrage des travaux d'agrandissement du restaurant universitaire de Nouakchott.
- ✓ Préparation des études et mobilisation des ressources pour l'agrandissement de l'Université Islamique d'Aïoun.

**Pour ce qui est de la formation professionnelle, l'année 2025 verra la réalisation de chantiers importants et l'ouverture de nouveaux pour élargir l'offre de formation professionnelle, en accroître la qualité et améliorer son adéquation aux besoins du marché du travail :**

- ✓ Achèvement de la construction de l'École des Mines, du Pétrole et du Gaz et lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de ses équipements.
- ✓ Achèvement de l'extension et réhabilitation du Centre Supérieur d'Enseignement Technique de Nouakchott (CSET).
- ✓ Lancement des travaux de construction de l'École des Technologies de l'Information et de la Communication de Nouadhibou.
- ✓ Lancement des travaux de construction de l'école de formation professionnelle de Kiffa.
- ✓ Lancement des travaux de reconstruction de l'École de Formation Professionnelle Commerciale de Nouakchott (anciennement Lycée Commercial).
- ✓ Lancement de l'appel d'offres pour l'extension de l'École de Formation Professionnelle de Rosso.
- ✓ Lancement des travaux d'extension, de réhabilitation et d'équipement de l'école de formation professionnelle d'Aleg.
- ✓ Achèvement de la rénovation des équipements de l'École Professionnelle Industrielle de Nouakchott, de l'École Professionnelle Agricole de Boghé et de l'École Professionnelle de Nouadhibou.
- ✓ Achèvement des études et mobilisation des financements pour la création d'un pôle de formation professionnelle dans la Moughataa de Dar Naim d'une capacité de 1.280 places, dans 34 spécialisations, au profit des 6 secteurs économiques.
- ✓ Achèvement des études et mobilisation des financements pour la création d'un centre de formation professionnelle dans la Moughataa d'El Mina d'une capacité de 1.220 places, dans 22 spécialisations, au profit de 6 secteurs économiques.
- ✓ Achèvement de l'étude du programme « École de la Deuxième Chance » en formation professionnelle pour les jeunes ayant un accès limité à l'éducation et lancement de sa phase pilote.
- ✓ Création d'une agence nationale pour la promotion de la formation technique et professionnelle, qui comprend l'Institut national pour la promotion de la formation technique et professionnelle et toutes les écoles publiques de formation professionnelle, dans le but d'élever le niveau de coordination et rationaliser les moyens.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

L'objectif de ces grands et ambitieux projets dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle est de permettre à notre jeunesse et aux générations futures de contribuer au développement et à la prospérité du pays, et de faire du second mandat de Son Excellence le Président de la République un véritablement mandat pour les jeunes et par les jeunes. Cependant, cela ne sera possible qu'avec le soutien et l'accompagnement qui sera octroyé à nos jeunes diplômés, ainsi qu'à ceux qui n'ont pas eu accès à des opportunités d'éducation et de formation, afin de les aider à s'intégrer dans la vie active. Pour ce faire, le gouvernement travaillera sur tous les fronts pour autonomiser et intégrer les jeunes en leur offrant des opportunités de formation, d'emploi et de loisirs.

Dans ce cadre, cette année verra le lancement d'un ensemble de programmes de formation et d'emploi dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, des mines et des services, afin de créer le plus grand nombre possible d'opportunités d'emploi. Ainsi, 3.000 prêts seront accordés dans le cadre de la cinquième phase du programme « Mon Projet mon Avenir » pour financer des micro et petites entreprises. Une nouvelle phase du programme de promotion des emplois écologiques en milieu urbain sera également organisée, créant des emplois au profit de 500 bénéficiaires et 850 jeunes recevront une formation qualifiante, dont 40 % au profit de jeunes filles. De plus, 700 jeunes ont été formés à l'apprentissage de la culture financière, dont la moitié étaient des filles. 27.000 jeunes auront accès aux compétences de base liées à l'employabilité et 5.000 autres auront accès à des métiers compatibles avec les besoins du marché du travail. Le financement de 700 programmes gouvernementaux en faveur de la jeunesse sera assuré, dont 50% seront alloués aux filles.

Le partenariat signé par le gouvernement avec le secteur privé va offrir une formation professionnelle à plus de 3.000 jeunes.

Le gouvernement mettra également en œuvre un programme spécial d'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME). Ce programme visera à faciliter l'accès au financement en partenariat avec le Fonds de garantie mauritanien. Il apportera aussi un soutien pour l'obtention de certificats de système qualité pour nos PME et un appui spécial aux entreprises hautement qualifiées et innovantes.

Par ailleurs, le gouvernement continuera à investir dans les installations sportives et pour la jeunesse, en collaboration avec tous les acteurs concernés. Dans ce cadre, les travaux de la première piscine olympique à Tevragh Zeina, d'une maison des jeunes moderne dans la Moughataa d'ElMina, de la première

salle multisports à Arafat et de la maison des jeunes d'Aïoun seront achevés. La maison des jeunes de Sebkha sera également réhabilitée, ainsi que six maisons de jeunes dans les wilayas, et les priorités seront déterminées après la finalisation des rapports des ateliers régionaux de planification participative pour le développement.

Les travaux seront lancés en 2025 pour la construction du stade de Sebkha, le stade Mina et deux salles multisports à Kiffa et Kaédi. Des espaces sportifs seront également réhabilités dans au moins 12 communes de l'intérieur. Le gouvernement achèvera également des études pour des projets d'infrastructures de jeunesse et de sport dans cinq wilayas de l'intérieur qui seront programmés dans le budget 2026 et leurs travaux commenceront.

Pour renforcer l'esprit du bénévolat et du service civique dans le comportement social, le gouvernement organisera un camp national de vacances, mobilisera plus de 3.000 bénévoles dans les domaines de la santé, de l'agriculture saisonnière, de la lutte contre les incendies, de la sensibilisation et de l'orientation dans les domaines de la citoyenneté et de l'action civique, du respect des lois et de la préservation des infrastructures et des biens publics.

Il organisera également une série d'activités et de formations dans des domaines vitaux pour les jeunes, tels que la lutte contre la drogue, l'abandon scolaire, la migration irrégulière et l'importance de la formation et du travail dans tous les secteurs.

Avec la même force d'engagement, le gouvernement continuera la stratégie culturelle choisie pour consolider notre identité islamique, renforcer notre unité nationale et notre cohésion sociale, valoriser nos cultures locales, nos valeurs et nos constantes nationales. Dans ce cadre, il continuera à accompagner et à soutenir nos institutions religieuses pour diffuser et consolider les enseignements de notre religion islamique tolérante, appuyer les mosquées et améliorer les conditions des imams.

L'année 2025 verra également l'achèvement des préparatifs techniques et financiers pour la création d'un Palais de la Culture à Nouakchott. Cet édifice culturel accueillera des événements et activités culturelles nationaux et internationaux. La première pierre d'un grand édifice architectural de 65 mètres de haut, symbolisant notre identité et nos caractéristiques architecturales distinctives, sera également posée à Nouakchott.

La deuxième édition du festival de musique sera organisée, mettant en avant la diversité des styles musicaux et encourageant les jeunes talents, après le succès de la première édition. Cette année verra aussi la première édition du Festival de Poésie, célébrant le patrimoine littéraire mauritanien et encourageant la créativité poétique.

Dans le cadre de la promotion de la lecture et de la culture, la première édition de la Foire internationale du livre sera organisée, réunissant des maisons d'édition et des écrivains de différents pays du monde. Ces activités aboutiront à l'adoption et à la commémoration d'une Journée nationale de la diversité culturelle, visant à célébrer le riche et diversifié patrimoine culturel immatériel de notre pays. Tout comme seront lancées les études techniques pour la création d'un village du patrimoine à Nouakchott, qui sera une destination touristique et culturelle et un décret sera pris pour organiser les musées privées.

Dans le domaine de la recherche archéologique, les fouilles ont commencé au niveau du site de Azougui. Ce processus s'élargira à l'avenir pour englober le reste de nos sites archéologiques.

Et pour mieux exploiter la diversité et la complémentarité de notre patrimoine matériel et immatériel, le Gouvernement cherchera à enregistrer les coutumes liées à El-medeh, au folklore, à l'artisanat et aux savoir-faire auprès de l'UNESCO, afin de renforcer la reconnaissance internationale de ce patrimoine. A ce titre, deux parcs archéologiques seront créés en Adrar et au Tagant pour protéger et valoriser les sites archéologiques, en lien avec le lancement d'un ambitieux programme d'inventaire, d'indexation et de publication des manuscrits, pour les préserver et de les mettre à disposition des chercheurs et des personnes intéressées. Toutes ces mesures aboutiront à l'organisation de la quatorzième édition du Festival des villes du patrimoine à Ouadane, célébrant nos villes historiques et leur patrimoine.

Il ne fait aucun doute que le développement de ces composantes ne pourra se faire sans la professionnalisation des beaux-arts, le développement des compétences des artistes et l'amélioration de la qualité de la production artistique, afin de contribuer à la transmission de ce riche patrimoine. Conscient du rôle de l'artiste dans cette transmission, le gouvernement émettra une carte professionnelle de l'artiste. Dans ce cadre, la troisième édition du Prix du Président de la République pour les Beaux-Arts sera organisée, afin de récompenser les créations artistiques les plus distinguées.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Oui, à travers la politique adoptée en matière de développement de la gouvernance, de création de croissance économique et de développement des ressources humaines, le gouvernement cherche avant tout à réaliser un développement global et durable, qui constitue le quatrième axe du programme de Son Excellence Monsieur le Président **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, pour permettre à notre pays de rejoindre le rang des pays émergents dans les meilleurs délais. À plus court terme, cette

politique vise à remédier aux déséquilibres de notre tissu sociétal en vue de concrétiser l'ambition de Son Excellence le Président de la République, de parvenir à une unité nationale forte et à une intégration sociale solide.

Dans ce contexte, le gouvernement agira sur plusieurs fronts, conformément aux directives de Son Excellence le Président de la République, qui ont été exprimées dans ses nombreux discours, dont le plus récent est son discours à Chinguetti. Le premier de ces fronts sera de lancer, d'encadrer et d'accompagner un grand changement sociétal auquel toutes les élites politiques, culturelles et sociales participeront afin de surmonter les résidus du passé et les mentalités obsolètes, les hiérarchies imaginaires et les disparités économiques injustifiées, et de trouver des solutions appropriées pour remédier aux blessures laissées par le dossier du passif humanitaire. Ces solutions sont essentielles tant par leurs effets positifs indéniables sur le renforcement de l'unité et de la cohésion sociale que par leur importance pour Son Excellence le Président de la République.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement intensifiera et diversifiera ses interventions à travers des programmes sociaux visant à améliorer les conditions des citoyens et des groupes les plus vulnérables. Cela se fera par l'intégration des efforts de la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion « Taazour », du Commissariat à la sécurité alimentaire, du ministère des Affaires sociales et de la famille, et du ministère du Commerce. Ces efforts et programmes bénéficieront en priorité aux familles à revenus modestes, à travers des distributions gratuites, des subventions de prix, de l'assurance maladie, des financements d'activités génératrices de revenus, du soutien aux femmes chefs de famille, aux personnes atteintes de maladies chroniques et aux personnes qu'Allah a gratifiées de besoins spécifiques.

Dans le but d'améliorer l'efficacité des différents programmes sociaux, le gouvernement mettra à jour le registre social et la carte de vulnérabilité, et améliorera les critères de ciblage. Et dans le cadre d'une série de programmes visant à réduire les disparités économiques et sociales, la Délégation générale Taazour lance actuellement un nouveau programme appelé « Taamir ». Ce programme vise à provoquer, à travers des interventions intensives et intégrées, des transformations économiques et sociales rapides dans les villes et quartiers précaires.

La priorité sera également donnée, dans le cadre des programmes de développement régionaux que le gouvernement s'apprête à lancer dans les semaines et mois à venir, à la résolution des problèmes d'école, de santé, d'eau, d'électricité, de désenclavement au profit des citoyens des villages, des quartiers et des zones qui en ont le plus besoin.

Parmi les nouvelles initiatives les plus importantes actuellement étudiées par le Gouvernement pour réduire les disparités à travers la promotion de l'éducation dans les zones de grande vulnérabilité, figurent la construction et l'équipement d'internats pilotes dans certains établissements d'enseignement secondaire et de cantines scolaires dans les zones les moins favorisées en matière d'éducation.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Le succès de toutes les approches, les politiques, les plans et les programmes que nous venons de citer ci-dessus dépend de notre capacité à assurer et à consolider la sécurité et la stabilité de notre pays dans une atmosphère internationale et régionale perturbée. Cela constitue une priorité absolue pour Son Excellence le Président de la République, et le gouvernement ne ménagera aucun effort pour y parvenir. Nous comptons sur la bénédiction d'Allah, et sur la valeur et le sacrifice de nos forces armées et de sécurité, auxquelles j'adresse de cette tribune un salut plein de révérence, d'admiration, de considération et de gratitude.

Dans ce cadre, le gouvernement va s'employer à traduire efficacement tous les aspects de notre stratégie de sécurité intégrée, en s'appuyant sur les acquis et en anticipant sur les défis à venir. En conséquence, les secteurs de la défense et de sécurité intérieure continueront de travailler conformément à la vision stratégique de Son Excellence **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, en renforçant leurs capacités opérationnelles et en adoptant toutes les évolutions dans ce domaine. Par ailleurs, les efforts pour améliorer et développer les services sociaux et de santé seront poursuivis et renforcés, afin d'assurer un meilleur cadre de vie et un meilleur avenir aux éléments d'active, aux retraités et aux enfants des martyrs.

La lutte contre l'immigration clandestine constituera l'une des priorités de l'action Gouvernementale en 2025, à travers la mise en œuvre d'un plan intégré combinant le cadre juridique approprié, des mécanismes techniques efficaces et les ressources humaines et logistiques nécessaires. En particulier, tous les postes frontaliers seront équipés des moyens techniques nécessaires et les travaux commenceront pour construire une ceinture de sécurité électronique autour de la ville de Nouakchott, pour contrôler les entrées organisées. Toutes les conditions et tous les moyens seront fournis aux autorités concernées pour renvoyer dans des conditions décentes les migrants qui violent les réglementations et les lois nationales vers leur pays.

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Tels étaient le bilan de l'action du gouvernement durant l'année écoulée, et le programme de travail qu'il entend mettre en œuvre cette année pour poser une nouvelle brique à l'édifice de construction de notre pays conformément au programme de Son Excellence **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, « Mon ambition pour la patrie ».

Nous sommes pleinement conscients du poids des responsabilités, de l'ampleur du défi et de la quantité de travail que nous devons accomplir. Nous ressentons la force des aspirations, les espoirs, l'empressement et aussi l'ennui de nos citoyens, au point que certains d'entre eux arrivent au stade de perdre confiance en la possibilité de réaliser les transformations dont notre pays a besoin.

Oui, le développement équilibré et durable de notre pays, auquel aspirent nos citoyens, se heurte à de nombreux obstacles, difficultés et défis majeurs à tous les niveaux. La question est compliquée par le fait que certains de ces défis sont devenus urgents et nécessitent des solutions qui peuvent être douloureuses, afin de les empêcher de prendre une ampleur susceptible de causer des dommages encore plus graves, qu'Allah ne plaise. Elle est encore davantage compliquée par le fait que pour surmonter ces défis, il est nécessaire de mettre en œuvre des réformes structurelles, profondes et radicales qui consacrent la rupture avec certaines normes, et de obligent de prendre des décisions qui peuvent s'avérer difficiles, et dont la mise en œuvre peut nécessiter d'en payer le prix.

Et comme l'a dit Son Excellence **M. Mohamed Ould CHEIKH EL-GHAZOUANI**, dans son discours d'investiture le 2 août 2024 : « *Nous sommes conscients que le changement d'approches, de mentalités, de comportements et de méthodes de travail requis par des réformes profondes se heurte souvent à de fortes résistances sociales et administratives, et nous devons tous œuvrer pour éviter que cette résistance ne freine la dynamique de changement ou l'empêche d'atteindre ses objectifs.* »

Cependant, d'un autre côté, nous sommes convaincus que notre pays dispose de ressources et d'énergies nombreuses et variées capables, si elles sont correctement exploitées, de provoquer des transformations de développement dans un délai bien plus court que nous ne pouvons l'imaginer.

Car il y a beaucoup de bonté et de bénédiction dans ce pays.

Nous n'avons pas d'autre choix. Le défi doit être relevé, et il faut redonner espoir à tous les Mauritaniens dans l'avenir de leur pays. Nous devons œuvrer à la réalisation de l'ambition de Son Excellence le

Président de la République de permettre à tous les Mauritaniens de travailler pour le bien de leur pays, main dans la main, loin des invectives et des accusations de trahison. Et la rupture définitive doit être consacrée avec toutes les considérations opposées aux valeurs de la République et de l'État national.

Nous sommes également obligés de rompre définitivement avec la corruption, avec l'appropriation facile des deniers publics, avec la paresse et le mépris des métiers et autres moyens honorables de gagner sa vie.

Nous comptons pour tout cela, après Allah, sur nos élites politiques, administratives, sociales, culturelles, sur notre jeunesse, et sur les soldats inconnus dans tous les lieux, secteurs et domaines.

Permettez-moi, Monsieur le Président, honorables députés, avant de conclure mon propos, de saluer de nouveau, et d'exprimer ma gratitude et mon grand respect à tous ceux qui veillent sur les frontières sécuritaires, économiques et sociales du pays. Je tiens à mentionner en particulier les membres de nos forces armées, nos forces de sécurité, ainsi que nos équipes éducatives et sanitaires, qui sont actuellement présentes dans tous les villages et villes du pays.

Un salut de révérence est adressé à tous ceux dont le cœur bat de joie et de fierté lorsqu'ils entendent ou voient battre dans le vent le non de la nation, le nom de la Mauritanie.

Je salue avec admiration et respect tous ceux qui ont le cœur brisé par la douleur et la jalousie quand ils voient ce qui ne va pas dans leur pays.

مَرْعَمٌ صَالِحًا مِّنْ تَذَكُّرِ أَوْلِيَانِي وَفِعْمِ مَوْمِي  
فَلِنُجِيَّتُهُ، حَيَاةَ كَصِيْبَةٍ وَتَجَزِيَّتُهُمْ، أَجْرُهُمْ  
يَأْخُسِرُ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ